

Rapport annuel de gestion 2012-2013



Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2013
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 1706-9599 (version imprimée)
ISSN 1929-4654 (PDF)
ISBN 978-2-550-67670-6 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-67671-3 (PDF)
© Gouvernement du Québec

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2013.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs,

Yves-François Blanchet
Québec, octobre 2013



Monsieur Yves-François Blanchet
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2013, rédigé conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration publique*.

Ce rapport regroupe notamment les résultats atteints dans les domaines sous la responsabilité du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013. Il contient également un rapport de validation de la vérification interne.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Pierre Baril
Québec, juin 2013



MESSAGE DU PRÉSIDENT



Le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour l'exercice 2012-2013 rend compte de nos activités à l'égard de notre mission et de nos orientations stratégiques. Il dresse également un bilan de nos engagements vis-à-vis de la Déclaration de services aux citoyens, des ressources utilisées ainsi que de l'application des exigences législatives et gouvernementales.

Au cours du présent exercice, le BAPE a reçu 24 mandats d'information et de consultation du dossier par le public et six mandats d'enquête et d'audience publique, dont un sur la consultation du public sur des projets d'aires protégées.

Sur le plan administratif, en conformité avec les objectifs gouvernementaux relatifs à la réduction et au contrôle des dépenses, le BAPE a dépassé les objectifs fixés pour l'année 2012-2013. Au cours du présent exercice, un nouveau plan d'organisation administrative a été soumis au Conseil du trésor, qui l'a approuvé.

Par ailleurs, quant à l'appréciation des citoyens au regard des services rendus par le BAPE, les réponses des participants aux questionnaires distribués lors des séances publiques démontrent une satisfaction encore très élevée cette année. Ces résultats sont d'autant plus significatifs qu'un taux de réponse remarquable a été enregistré.

Sur le plan de la coopération internationale, le BAPE s'est particulièrement investi dans le Colloque international en évaluation environnementale du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE) et dans son École d'été. Au point de vue du partenariat, afin d'intéresser la clientèle des cégeps à la participation publique, le BAPE a créé une trousse pédagogique de simulation d'audience publique qui a été testée au cégep de Thetford.

D'autre part, en lien avec son Plan de gestion environnementale, le BAPE a obtenu l'attestation de niveau 3, Performance – Échelon or, du Programme ICI ON RECYCLE!

Enfin, je tiens à remercier l'équipe du BAPE pour son engagement envers l'organisme, ses efforts constants permettant l'atteinte des objectifs fixés pour l'accomplissement de notre mission et son accueil chaleureux.

Le président,

Pierre Baril

DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de notre responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information et des données ainsi que des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement décrit fidèlement la mission, les mandats, les engagements au regard de la Déclaration de services aux citoyens et les orientations stratégiques du BAPE. Il présente les objectifs, les indicateurs et les résultats afférents.

Nous déclarons que les données et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles qui s'y rapportent sont fiables et qu'ils correspondent à l'état de situation au 31 mars 2013.

Le président,

Le secrétaire et directeur général
de l'administration et des communications,

Pierre Baril
Québec, juin 2013

René Beaudet
Québec, juin 2013

RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur le Président,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement nous paraît, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

Le responsable de la vérification interne,

Conrad White
Québec, juin 2013

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1	
Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	1
1.1 La constitution	2
1.2 La mission	2
1.3 Les valeurs éthiques	2
1.4 La composition	3
1.5 L'organisation administrative	3
1.6 La formation d'une commission d'enquête et les pouvoirs des commissaires	4
1.7 Les mandats sur les projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement	5
1.8 Les mandats d'enquête sur des questions relatives à la qualité de l'environnement	8
1.9 Les mandats en vertu de la <i>Loi sur la conservation du patrimoine naturel</i>	8
CHAPITRE 2	
Les résultats atteints	9
2.1 Au regard de la planification stratégique	10
2.2 Au regard de la Déclaration de services aux citoyens	21
CHAPITRE 3	
Les ressources	25
3.1 Les ressources humaines	26
3.2 Les ressources financières	28
3.3 Les ressources matérielles et informationnelles	30
3.4 Les services partagés	32
CHAPITRE 4	
Les exigences législatives et gouvernementales	33
4.1 L'éthique et les règles déontologiques	34
4.2 L'allègement réglementaire et administratif	34
4.3 La protection des renseignements personnels	35
4.4 La politique linguistique	36
4.5 L'embauche et la représentativité	36
4.6 Les bonis au rendement	38
4.7 Les mesures de réduction des dépenses	38
4.8 La politique de financement des services publics	39
CHAPITRE 5	
Le développement durable	41

ANNEXE I

A – Les membres du BAPE	48
B – Les membres à temps partiel nommés par décret	48

ANNEXE II

A – Les mandats d'information et de consultation du dossier par le public	50
B – Les mandats d'enquête et d'audience publique	51
C – Le mandat de consultation du public sur les projets d'aires protégées	51

ANNEXE III

A – Les rapports publiés par le BAPE	53
B – Les autres publications	53

ANNEXE IV

Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	55
---	----

ANNEXE V

Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	59
---	----

ANNEXE VI

A – Liste des conférences et des présentations données par le personnel du BAPE	62
B – Autres activités auxquelles a participé le personnel du BAPE	63

ANNEXE VII

Les lois, règlements et code encadrant l'exercice des mandats confiés au BAPE	66
---	----

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 1	La structure organisationnelle au 31 mars 2013	4
Figure 2	Le cheminement des projets au BAPE à l'intérieur de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement	6
Figure 3	Répartition des dépenses réelles par catégories et investissement en immobilisations (en milliers de dollars)	29
Tableau 1	Nombre de mandats reçus	19
Tableau 2	Nombre de jours-mandats réalisés	20
Tableau 3	Effectif en poste au 31 mars	26
Tableau 4	Effectif utilisé au 31 mars	26
Tableau 5	Nombre d'employés par catégories d'emploi ayant pris leur retraite	27
Tableau 6	Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier	27
Tableau 7	Répartition des coûts de formation en 2012-2013	27
Tableau 8	Évolution des dépenses en formation	27
Tableau 9	Total des jours de formation selon les catégories d'emploi	27
Tableau 10	Budget et dépenses réelles	28
Tableau 11	Utilisation des ressources financières par activité, en fonction du coût de revient (en milliers de dollars)	30
Tableau 12	Ressources informationnelles	31
Tableau 13	Traitement des demandes d'accès à l'information	35
Tableau 14	Embauche totale au cours de la période 2012-2013	36
Tableau 15	Taux d'embauche des femmes en 2012-2013 par statut d'emploi	36
Tableau 16	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	37
Tableau 17	Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2012-2013	37
Tableau 18	Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs	37
Tableau 19	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2013	37
Tableau 20	Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2013	38
Tableau 21	Mesures de réduction des dépenses	38



CHAPITRE 1

LE BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

1.1 LA CONSTITUTION

Adoptée en décembre 1978 par l'Assemblée nationale du Québec, la *Loi modifiant la Loi de la qualité de l'environnement* (1978, c. 64) a eu pour effet d'instituer le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), de prévoir sa composition et son rôle et d'établir pour certains projets une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement faisant appel à la participation du public. En créant le BAPE, l'Assemblée nationale affirmait le droit des citoyens à l'information et à la consultation et sollicitait leur participation aux décisions ayant une incidence sur l'environnement. Ce faisant, elle reconnaissait officiellement la valeur et la pertinence de la contribution de la population au processus d'évaluation environnementale en raison de l'expertise concrète qu'elle a de son milieu de vie.

L'action du BAPE, notamment par les possibilités qu'elle offre à la population d'intervenir dans les processus d'autorisation des projets, s'inscrit d'emblée dans la perspective du développement durable. Toute personne intéressée, dont les citoyens susceptibles de bénéficier des retombées de ces projets ou d'en subir les répercussions, peut ainsi faire valoir son point de vue et contribuer à fournir aux décideurs un éclairage complet. Elle permet aussi aux promoteurs de bonifier leur projet en tenant compte des préoccupations de la population et ainsi tendre vers une cohabitation plus harmonieuse avec le milieu.

Le BAPE est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, de qui il reçoit ses mandats. Les commissions d'enquête constituées par le président du BAPE analysent les faits et sont indépendantes des parties en cause.

1.2 LA MISSION

Le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser sa mission, il informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics.

Depuis la création de l'organisme, ses commissions d'enquête examinent les projets qui leur sont soumis en appliquant une notion large de l'environnement, laquelle englobe les aspects biophysique, social et économique.

Organisme assujetti à la *Loi sur le développement durable* et à la prise en compte des seize principes qui y sont énoncés, le BAPE poursuit sa démarche pour parfaire la culture du développement durable dans le travail quotidien de ses commissions d'enquête et de son personnel.

1.3 LES VALEURS ÉTHIQUES

2

Le BAPE privilégie quatre grandes valeurs en regard de la mission qui lui est propre afin que ses actions soient pleinement orientées vers la recherche d'un développement durable et guidées par l'éthique. Les valeurs du BAPE sont le respect, l'impartialité, l'équité et la vigilance. Adaptées à sa mission, elles complètent les valeurs de l'administration publique québécoise que sont le respect, l'impartialité, la compétence, l'intégrité et la loyauté.

1.4 LA COMPOSITION

Le BAPE était composé, au 31 mars 2013, de six membres à plein temps, dont un président et un vice-président (voir la figure 1). Les membres sont nommés par le gouvernement.

De plus, pour lui permettre de former les commissions d'enquête en temps opportun et de satisfaire aux exigences des mandats confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, le président dispose d'une liste de membres à temps partiel également nommés par le gouvernement (voir l'annexe I).

1.5 L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'organisation administrative (voir la figure 1) est conçue de façon à soutenir la gestion matricielle des ressources pour mieux répondre aux besoins des commissions d'enquête.

Le président assume la direction de l'organisme. Il est assisté par le vice-président, les membres, le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications et la directrice de l'expertise environnementale et du développement durable.

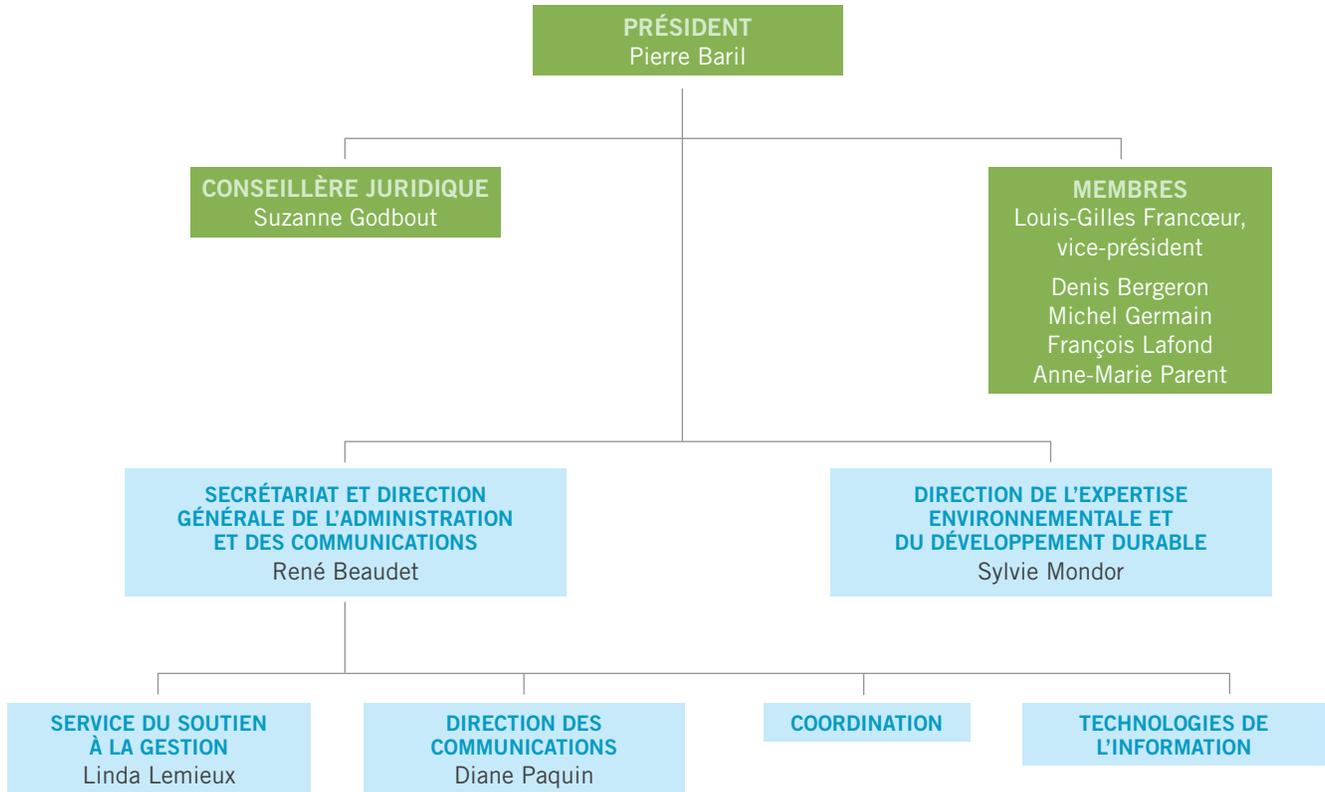
Les membres à plein temps se réunissent périodiquement pour traiter de diverses questions sur des sujets touchant notamment les procédures qui encadrent les mandats d'enquête. Les membres qui dirigent les commissions d'enquête assurent également la gestion des ressources qui leur sont confiées pour remplir leurs mandats.

La conseillère juridique guide le président et les membres quant aux aspects légaux, éthiques et déontologiques qui concernent l'organisme et les travaux des commissions d'enquête.

Le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications est responsable du Secrétariat du BAPE ainsi que des activités de la Direction des communications, du Service du soutien à la gestion, de la coordination de la logistique des commissions d'enquête et des technologies de l'information.

La directrice de l'expertise environnementale et du développement durable est responsable d'une équipe multidisciplinaire de professionnels qui appuient les travaux d'enquête et d'analyse des commissions.

FIGURE 1 LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AU 31 MARS 2013



1.6 LA FORMATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE ET LES POUVOIRS DES COMMISSAIRES

Lorsque le ministre demande au BAPE de tenir une audience publique, une enquête avec ou sans audience publique ou une enquête avec médiation, que ce soit en vertu de l'article 31.3 ou de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, ou de tenir une consultation publique sur un projet d'aire protégée en vertu de l'article 39 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, le président du BAPE constitue une commission d'enquête et en désigne le président.

Pour les enquêtes qui leur sont confiées, les membres sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure et possèdent les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête* (L.R.Q., c. C-37). À ce titre, ils bénéficient de pouvoirs, tels que celui de citer des personnes et celui d'exiger tout document utile à la compréhension du dossier. Toutefois, l'approche privilégiée consiste à discuter avec l'ensemble des participants pour obtenir de façon volontaire l'information nécessaire aux besoins du public et de la commission d'enquête.

1.7 LES MANDATS SUR LES PROJETS ASSUJETTIS À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

La majorité des mandats confiés au BAPE s'inscrivent dans la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Le nombre et le type de mandats varient essentiellement en fonction des projets soumis au ministre par les promoteurs et, dans le cas des audiences publiques, selon les demandes d'audience publique faites par la population (voir la figure 2). Les projets visés par la procédure, qu'ils soient de nature privée ou publique, sont définis de façon précise par le *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* (c. Q-2, r. 23).

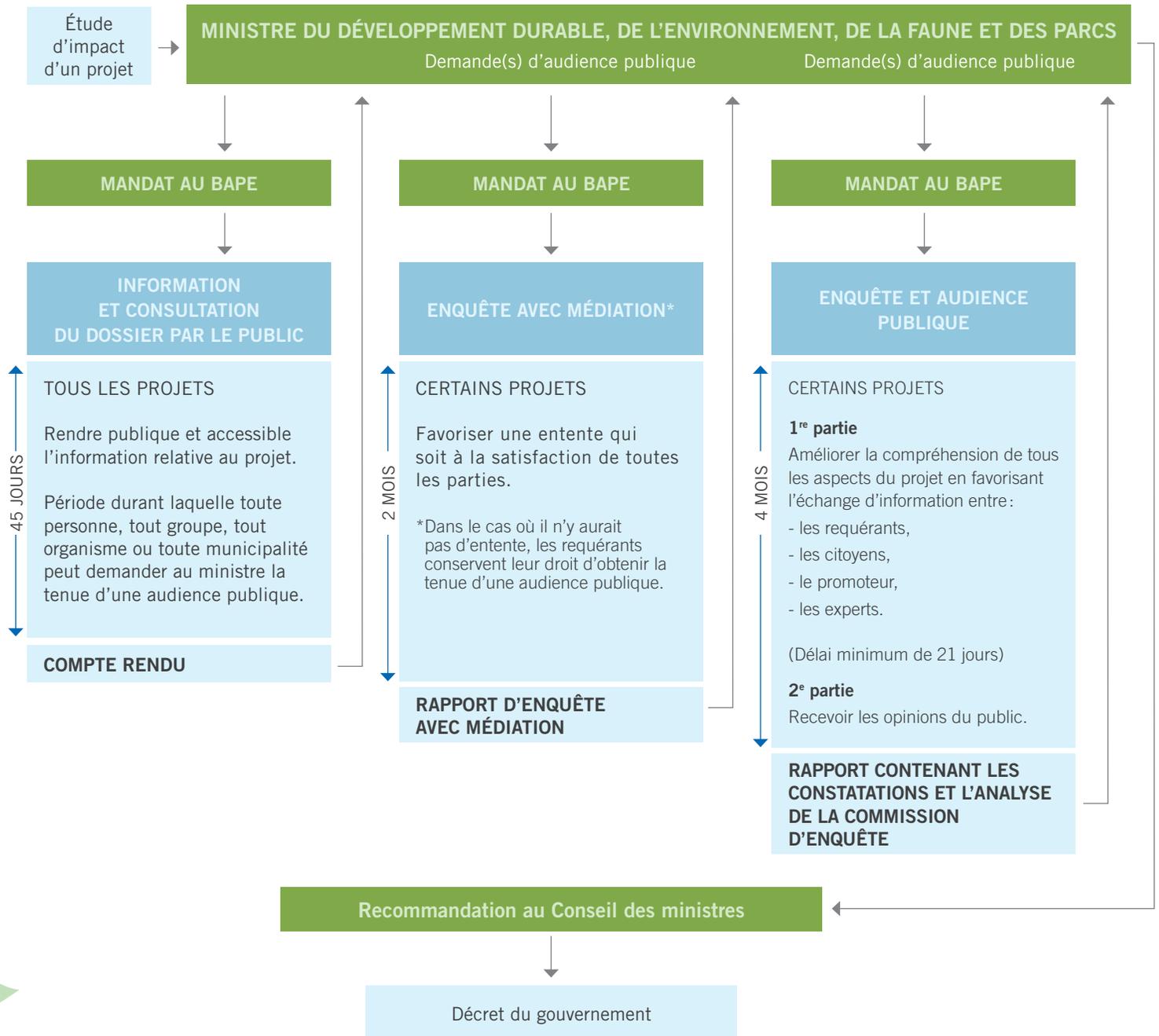
1.7.1 L'INFORMATION ET LA CONSULTATION DU DOSSIER PAR LE PUBLIC

Lorsque le ministre rend publique l'étude d'impact déposée par le promoteur d'un projet, en vertu du premier alinéa de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, il donne mandat au BAPE de mettre à la disposition du public, pendant 45 jours, l'ensemble de la documentation du dossier de la demande de certificat d'autorisation. Pour ce type de mandat, le BAPE ouvre des centres de consultation dans les régions où le projet est proposé. Il informe la population directement intéressée par le projet de l'ouverture de ces centres et tient une séance d'information publique.

La population peut également consulter le dossier au bureau du BAPE à Québec, à la bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal et dans le site Web du BAPE.

C'est au cours de cette période réglementaire que toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité peut demander la tenue d'une audience publique au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

FIGURE 2 LE CHEMINEMENT DES PROJETS AU BAPE À L'INTÉRIEUR DE LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



LÉGENDE

- Interventions du BAPE
- Interventions du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

1.7.2 L'AUDIENCE PUBLIQUE

S'il reçoit une demande, et à moins qu'il ne la juge frivole, le ministre mandate le BAPE de tenir une audience publique en vertu de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Le déroulement de l'audience, qui se réalise en deux parties, est prévu par les *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques* (c. Q-2, r. 45).

La première partie de l'audience publique

Consacrée à compléter l'information déjà disponible, la première partie de l'audience publique s'amorce par la présentation des demandes d'audience par les requérants, suivie de la présentation du projet par le promoteur. Le public et la commission d'enquête peuvent ensuite poser des questions sur le projet à l'étude. Afin de répondre aux interrogations des citoyens et de la commission, des représentants de différents ministères ou d'organismes publics susceptibles d'apporter un éclairage sur le projet, en raison de leurs connaissances et de leur compétence, sont également convoqués. La procédure suivie est simple et favorise un échange public entre la commission et la population, le promoteur, les porte-parole des organismes et des ministères. La documentation et les transcriptions des séances publiques sont déposées dans les centres de consultation et les centres de documentation et sont publiées dans le site Web du BAPE.

Au terme de cette première partie, les personnes qui souhaitent exprimer leur opinion sur le projet disposent d'au moins 21 jours pour préparer leur intervention sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La deuxième partie de l'audience publique

La deuxième partie de l'audience publique permet à toute personne, à tout groupe, à tout organisme ou à toute municipalité d'exprimer son opinion sur le projet à l'étude. Ceux-ci peuvent appuyer le projet tel qu'il a été présenté par le promoteur, faire valoir leurs objections quant à sa réalisation ou proposer des modifications. Cette deuxième partie permet à la commission d'enquête de mieux cerner les enjeux du projet et de comprendre les valeurs propres aux collectivités intéressées. Les mémoires et les transcriptions des séances sont également rendus publics dans les centres de consultation, les centres de documentation et dans le site Web du BAPE.

La facilitation

Dans le contexte de certains mandats, et si les parties y consentent, la commission d'enquête peut assumer un rôle de facilitation auprès des participants et du promoteur en accordant une période réservée à la discussion de pistes de bonification et de solution aux différends. L'exercice de facilitation consiste à explorer, au cours de l'audience, certaines propositions de travail des participants afin de favoriser l'émergence de solutions consensuelles et d'obtenir une insertion harmonieuse du projet dans le milieu.

Le rapport de la commission d'enquête

Une fois l'audience publique terminée, la commission d'enquête complète son analyse du projet en s'appuyant sur les transcriptions de l'audience, les documents déposés, les mémoires des participants à l'audience publique ainsi que sur ses propres recherches. La commission rédige son rapport qui fait état de ses constatations et de son analyse. Au plus tard à la fin du mandat de quatre mois, le président du BAPE transmet le rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, qui le rend public dans les 60 jours suivants.

À la lumière du rapport du BAPE et de l'analyse environnementale de son ministère, le ministre soumet ses recommandations au Conseil des ministres à qui il appartient d'autoriser intégralement le projet, d'imposer certaines modifications ou conditions quant à sa réalisation, ou de le refuser.

1.8 LES MANDATS D'ENQUÊTE SUR DES QUESTIONS RELATIVES À LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Les mandats exercés en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ont pour but d'éclairer le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et le gouvernement dans l'élaboration de politiques ou d'orientations par rapport à une question environnementale ou dans une situation particulière.

1.8.1 L'ENQUÊTE AVEC OU SANS AUDIENCE PUBLIQUE

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs peut confier au BAPE le mandat d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement et de lui faire rapport de ses constatations et de son analyse. Dans le cas où le ministre le requiert, le BAPE doit tenir une audience publique, conformément au deuxième alinéa de l'article 6.3 de la loi, ce qui permet d'avoir le point de vue de la population. Les enquêtes sont menées par une commission formée de un ou de plusieurs membres du BAPE, laquelle produit un rapport dans le délai fixé par le ministre.

1.8.2 L'ENQUÊTE AVEC MÉDIATION

Dans certains cas, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs confie au BAPE un mandat d'enquête et, si les circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation. Ce mandat peut viser un projet assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu de l'article 31.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ou toute question relative à la qualité de l'environnement. La médiation en environnement est un processus souple qui vise à aider le promoteur d'un projet et les personnes ou les groupes qui requièrent une audience publique à régler les différends relatifs aux répercussions du projet sur l'environnement en vue d'en arriver à une entente. À cet égard, le BAPE s'est donné, depuis plusieurs années, des *Règles de procédure relatives au déroulement de l'enquête avec médiation en environnement* favorisant la conclusion d'une entente à l'amiable.

La médiation est effectuée par un membre du BAPE qui rédige un rapport au terme de celle-ci. Dans le délai imparti au mandat, le président du BAPE transmet le rapport au ministre. Il appartient au ministre de décider du suivi à donner au dossier. Dans le cas d'un projet assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le mandat d'enquête avec médiation en environnement ne modifie en rien le droit des requérants d'obtenir la tenue d'une audience publique relativement au projet en vertu de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* s'il n'y a pas d'entente entre les parties.

1.9 LES MANDATS EN VERTU DE LA LOI SUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, dont l'objectif est de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec, vise plus particulièrement à faciliter la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité de l'ensemble du territoire. L'article 39 de cette loi prévoit que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs peut confier au BAPE le mandat de tenir une consultation du public avant que ne soit proposé au gouvernement un statut permanent de protection pour un territoire mis en réserve à titre de réserve aquatique, de réserve de biodiversité ou de paysage humanisé projeté.



CHAPITRE 2

LES RÉSULTATS ATTEINTS

Le présent chapitre rend compte des résultats du BAPE au regard des objectifs du *Plan stratégique 2008-2013 – Ensemble pour un développement durable*, ainsi que des engagements exprimés dans la *Déclaration de services aux citoyens*. De manière à établir une comparaison, et lorsque cela est possible, les résultats sont présentés en parallèle avec ceux des deux exercices financiers précédents.

2.1 AU REGARD DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le *Plan stratégique 2008-2013* définit trois enjeux stratégiques sur lesquels le BAPE s'appuie pour remplir sa mission. Le premier vise à apporter une contribution significative au développement durable du Québec, le deuxième, à maintenir des services adaptés aux besoins de la clientèle, et le troisième, à favoriser une gestion optimale des ressources.

2.1.1 PREMIER ENJEU — UNE CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC

ORIENTATION — DÉVELOPPER L'EXPERTISE DU BAPE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

AXE D'INTERVENTION — L'ACCÈS AU SAVOIR

OBJECTIF 1

Acquérir des connaissances stratégiques à l'égard du concept de développement durable et des seize principes s'y rattachant

2012-2013	2011-2012	2010-2011
Nombre d'activités de sensibilisation et de formation		
<p>6 ateliers de formation et de discussion ont été offerts au personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'hydrogène : vecteur de mobilité et de stockage de l'énergie ; – la compensation des impacts sur les milieux humides ; – l'avenir énergétique du Québec : un examen de certaines grandes tendances et des expériences d'autres pays ; – l'information, la confiance et la cohésion sociale dans un conflit environnemental lié à un projet de parc éolien au Québec ; – le guide de bonnes pratiques afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets, rédigé par le Conseil patronal de l'environnement du Québec ; – <i>Chasing Ice</i>, un documentaire sur les changements climatiques et la fonte des glaciers de l'Arctique. <p>2 activités de sensibilisation ont été offertes au personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la tenue d'une demi-journée organisationnelle portant notamment sur les efforts déployés par l'organisation en ce qui a trait au développement durable ; – la présentation de l'îlot de récupération des matières résiduelles domestiques dangereuses. 	<p>8 ateliers de formation et de discussion ont été offerts au personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les aires protégées ; – la fragmentation du territoire et la biodiversité ; – l'acceptabilité sociale, ouvrir la boîte noire ; – la présentation sur le régime de protection de l'environnement et du milieu social sur le territoire de la Baie James et du Nord québécois ; – la responsabilité sociétale des entreprises à l'heure de la triple reddition de comptes : la méthodologie de l'organisme Global Reporting Initiative ; – les champs électromagnétiques ; – la présentation des résultats du plan de gestion environnementale du BAPE 2010-2011 et des orientations à venir ; – l'atelier de réflexion sur le développement durable. 	<p>4 ateliers de formation et de discussion ont été offerts au personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la protection des milieux humides ; – le suivi des impacts psychosociaux du réaménagement à quatre voies séparées de la route 175 ; – l'approche du cycle de vie : au cœur du développement durable ; – les principes de développement durable : au cœur de l'action !

Taux de participation du personnel ciblé

Le taux de participation du personnel ciblé¹ aux activités de sensibilisation et de formation a été de près de 94 % (34/36 personnes ciblées et employées depuis plus d'un an) en 2012-2013.

2012-2013	2011-2012	2010-2011
Nombre de diffusions d'information à l'ensemble du personnel		
<ul style="list-style-type: none"> – 5 capsules de sensibilisation et d'information sur le développement durable ont été diffusées auprès du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> – 15 capsules de sensibilisation et d'information sur le développement durable ont été diffusées auprès du personnel ; – 1 capsule Web interactive de sensibilisation à la prise en considération des principes de développement durable dans le cadre de son travail a été transmise au personnel (à l'exception des analystes et des membres²). 	<ul style="list-style-type: none"> – 12 capsules de sensibilisation et d'information sur le développement durable ont été diffusées auprès du personnel.

Taux d'appropriation par le personnel

La mesure du taux d'appropriation des connaissances à l'égard du concept de développement durable auprès de nos employés a été effectuée à plusieurs reprises depuis 2008. À l'heure actuelle, nous estimons que près de 98 % du personnel employé par le BAPE depuis plus d'un an a reçu une formation sur le développement durable suffisamment étoffée pour que ce concept soit pris en compte dans ses activités régulières.

OBJECTIF 2

Intégrer le développement durable à l'ensemble de ses décisions et de ses actions

Application d'une démarche systématique d'analyse dans les travaux de commission

En avril 2008, une démarche systématique d'analyse applicable à chaque mandat d'enquête et d'audience publique a été adoptée pour guider la préparation et l'analyse des travaux des commissions d'enquête. Cette démarche prévoit des outils de planification ainsi que des règles de gestion, lesquels sont utilisés par les commissions d'enquête dans la réalisation des mandats.

Par ailleurs, à l'occasion des activités d'accueil et de formation des nouveaux membres et analystes, toute la documentation concernant la démarche d'analyse est présentée afin d'assurer la mise à niveau de leurs connaissances à l'égard des outils de travail en soutien aux travaux des commissions d'enquête. À cet effet, la Direction de l'expertise environnementale et du développement durable a réalisé, au cours de l'exercice 2012-2013, un nouveau cahier de formation.

1. Les employés faisant partie du personnel ciblé, quels que soient leurs corps d'emploi, sont, selon la ligne directrice pour les formations de développement durable établie par le Comité interministériel de développement durable (CIDD) le 4 juin 2010, ceux dont les tâches sont liées directement à l'encadrement (gestionnaires), à la planification stratégique ou opérationnelle, à l'élaboration et l'analyse de projets, programmes, politiques et la réalisation d'avis, d'appels d'offres et de leurs suivis, à l'organisation d'événements, de colloques, de congrès ou de réunions, à la rédaction communicationnelle et organisationnelle et à une autre catégorie de tâches jugée pertinente par l'organisation, s'il y a lieu. Au 31 mars 2013, 40 employés du BAPE correspondaient à la définition de personnel ciblé et 36 étaient employés depuis plus d'un an.
2. Les membres et les analystes du BAPE travaillent quotidiennement avec le *Guide pour la considération des principes de développement durable dans les travaux des commissions d'enquête du BAPE*, ils n'étaient donc pas visés par cette capsule de sensibilisation.

Nombre d'outils conçus afin de prendre en compte les principes de développement durable

Un premier outil, le *Guide pour la considération des principes de développement durable dans les travaux des commissions d'enquête du BAPE*, a été produit en 2009. En ce qui concerne l'*Outil d'analyse pour prendre en considération les principes de développement durable dans les dossiers administratifs*, il a été parachevé au cours de l'exercice 2010-2011.

Taux d'utilisation (100%) des outils développés

L'*Outil d'analyse pour prendre en considération les principes de développement durable dans les dossiers administratifs* est utilisé systématiquement au moment de l'élaboration ou de la mise à jour d'un dossier administratif structurant et d'envergure. Le *Guide pour la considération des principes de développement durable dans les travaux des commissions d'enquête du BAPE* est utilisé par toutes les commissions d'enquête du BAPE depuis 2008-2009.

AXE D'INTERVENTION — LE PARTENARIAT ET LA COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE

OBJECTIF 3

Partager l'expertise du BAPE avec d'autres institutions ou organismes québécois

Cinq projets d'échange réalisés avec des partenaires québécois

Le BAPE a poursuivi ses efforts visant à partager son expertise avec d'autres institutions ou organismes québécois. Cette année, l'organisation a participé à quatre projets d'échange.

Participation au Comité interministériel du développement durable (CIDD)

Le BAPE siège au Comité interministériel du développement durable. Il y est représenté par le président et la directrice de l'expertise environnementale et du développement durable. Le comité participe notamment à la coordination du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable et à la production des états d'avancement périodiques ainsi que des rapports de mise en œuvre requis par la *Loi sur le développement durable*.

Participation aux ateliers Partage du Bureau de coordination du développement durable (BCDD)

Les ateliers Partage du BCDD visent à offrir de l'information à l'ensemble des ministères et organismes sur les pratiques en matière de développement durable à partir de l'expérience de différentes organisations qui ont été particulièrement innovantes. Cette année, le BAPE a poursuivi ce partenariat en transmettant au BCDD de la documentation concernant les ateliers internes d'information et de discussion qu'il a proposés à ses employés au cours des dernières années.

Participation à une étude sur la prise en compte des principes de développement durable pour le Bureau de coordination du développement durable (BCDD)

En juin 2012, le BCDD demandait aux ministères et organismes (MO) membres du CIDD et aux officiers de développement durable de répondre à un questionnaire visant à produire une étude afin de mieux connaître les différents processus, méthodes et outils adoptés par les MO favorisant la prise en compte des principes de développement durable ainsi que les implications d'un tel exercice (temps requis, ressources humaines, résultats, difficultés rencontrées, etc.) dans leur organisation. Au nom du BAPE, la directrice de l'expertise environnementale et du développement durable a répondu au questionnaire à la base à cette étude.

Partage d'expertise en matière de webdiffusion

L'expertise du BAPE en matière de technologie de webdiffusion a été sollicitée par la ville de Lacolle pour la diffusion des séances du Conseil municipal.

Création d'une trousse pédagogique de simulation d'audience en collaboration avec un cégep

Un partenariat a été développé avec des enseignantes du cégep de Thetford afin de concevoir une trousse pédagogique proposant une simulation d'audience du BAPE à l'intention des étudiants de niveau collégial. Celle-ci contient une étude d'impact fictive sur un projet éolien de même que les guides à l'intention de l'enseignant et de l'étudiant. Elle a été utilisée une première fois durant la session d'hiver 2013 dans le cadre d'un projet pilote.

OBJECTIF 4

Développer des échanges avec des organismes à l'étranger

Apporter une contribution significative au développement durable du Québec constitue l'un des enjeux fondamentaux du BAPE depuis nombre d'années. Les résultats obtenus en 2012-2013 dans la poursuite de l'objectif « Développer des échanges avec des organismes à l'étranger » du *Plan stratégique 2008-2013* sont présentés en regard de ceux obtenus lors des deux exercices financiers précédents.

2012-2013	2011-2012	2010-2011
Trois projets de coopération réalisés avec des pays de la Francophonie		
<ul style="list-style-type: none"> – Poursuite du projet de recherche-action portant sur la Participation citoyenne en évaluation environnementale – Perspective comparative. – Membre des comités scientifique et organisateur du 17^e Colloque international en évaluation environnementale organisé par le Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE) à Montréal. – Collaborations, sur les plans scientifique et technique, à la 16^e École d'été en évaluation environnementale organisée par l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) et le SIFÉE à Montréal. – Membre du Comité interministériel sur le Plan d'action Afrique du ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> – Signature de la <i>Déclaration commune</i> tripartite entre le BAPE, la Compagnie Nationale des Commissaires-Enquêteurs et la Commission nationale du débat public. – Poursuite du projet de recherche-action portant sur la Participation citoyenne en évaluation environnementale – Perspective comparative. – Membre des comités scientifique et organisateur du 17^e Colloque international en évaluation environnementale organisé par le SIFÉE à Montréal. – Collaborations, sur les plans scientifique et technique, à la 16^e École d'été en évaluation environnementale organisée par l'IEPF et le SIFÉE à Montréal. 	<ul style="list-style-type: none"> – Participation à la 14^e École d'été de l'IEPF. – Participation au 15^e Colloque du SIFÉE réunissant des pays de la Francophonie. – Lancement du projet de recherche-action portant sur la Participation citoyenne en évaluation environnementale – Perspective comparative. – Poursuite des pourparlers sur les bases de la coopération avec les présidents de la Commission nationale du débat public et de la Compagnie Nationale des Commissaires-Enquêteurs, organismes établis en France.

Amorcés en 2010-2011, les travaux du projet de recherche-action portant sur la participation citoyenne en évaluation environnementale dans les pays de l'Afrique francophone se sont poursuivis. Cette recherche donne suite à une recommandation issue d'une conférence, tenue à Dakar en mars 2009, sous le thème *La participation publique en environnement : pour un développement durable par une gouvernance démocratique*. La recherche est conduite en partenariat avec le BAPE, l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), le Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE), l'Université de Montréal et l'Observatoire de l'administration publique. Elle est coordonnée par l'École nationale d'administration publique par l'entremise de son Centre de valorisation internationale de l'expertise publique québécoise.

Par ailleurs, le BAPE a fait partie des comités scientifique et organisateur du 17^e Colloque international en évaluation environnementale, organisé par le SIFÉE à Montréal, portant sur *L'évaluation environnementale pour une gestion durable des ressources minières, biologiques et énergétiques*. Il a collaboré également, sur les plans scientifique et technique, à la 16^e École d'été en évaluation environnementale organisée à Montréal par l'IEPF et le SIFÉE. Le Colloque et l'École d'été se sont tenus respectivement du 12 au 15 juin 2012 et du 17 au 21 juin 2012. La majorité des participants venaient de l'Afrique francophone et de la France.

Le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur a mis sur pied un comité interministériel pour établir le Plan d'action Afrique du gouvernement du Québec. Le BAPE y participe par l'entremise de son secrétaire et directeur général de l'administration et des communications. Ce Plan vise à assurer, par une action internationale, tant bilatérale que multilatérale, une présence effective du Québec en Afrique et à y approfondir des relations multisectorielles mutuellement bénéfiques pour leurs populations, entreprises et gouvernements respectifs.

Comme par les années passées, le BAPE a reçu des délégations, des organismes ou des personnes qui ont sollicité des rencontres afin de mieux connaître la mission et les travaux du BAPE. Les personnes rencontrées venaient de la Côte d'Ivoire, de l'Inde, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et du Danemark (cette dernière, au cours d'un échange téléphonique).

Le président du BAPE a été également invité par le ministre des Finances de Norvège à un symposium international regroupant des chercheurs, des représentants gouvernementaux et des consultants pour y présenter le BAPE et la considération des principes de développement durable dans les travaux des commissions d'enquête.

2.1.2 DEUXIÈME ENJEU — DES SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS DE LA CLIENTÈLE

ORIENTATION 1 — OPTIMISER ET PARTAGER LE SAVOIR-FAIRE DU BAPE EN MATIÈRE DE PARTICIPATION PUBLIQUE

AXE D'INTERVENTION — L'OFFRE DE SERVICES

OBJECTIF 1

Adapter nos processus à la diversité des mandats confiés

Nombre de processus révisés dans les différents mandats

Dans le but de faire connaître le BAPE et d'intéresser les jeunes à la participation publique, le dépliant *Connais-tu le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement?* a été réalisé et il est diffusé auprès de cette clientèle.

OBJECTIF 2

Étudier les mécanismes d'harmonisation possibles avec les organismes qui doivent donner des avis au gouvernement sur les mêmes projets

Nombre de rencontres exploratoires

Aucune rencontre formelle n'a eu lieu au cours de l'année.

Nombre d'ententes conclues

Aucune entente formelle n'a été conclue.

AXE D'INTERVENTION — LA FONCTION DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

OBJECTIF 3

Procéder à la révision et à l'application du code d'éthique et de déontologie des membres du BAPE

Code d'éthique et de déontologie actualisé et utilisé au cours de toutes les commissions d'enquête

Le respect des principes éthiques et des règles déontologiques par les membres est primordial pour maintenir la confiance des participants et celle des citoyens dans les consultations publiques que tiennent les commissions d'enquête et dans la fiabilité des rapports que le BAPE présente au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Ces principes et règles guident leurs actes et leurs comportements.

Résultat d'une démarche de réflexion du personnel sur la mission de l'organisation et sur les valeurs devant soutenir ses actions, le BAPE a adopté en 2009 la *Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, reproduite à l'annexe V. Les valeurs de respect, d'impartialité, de vigilance et d'équité propres à la mission du BAPE s'ajoutent ainsi aux valeurs déjà retenues dans la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise*.

Le *Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* a également été révisé et adopté par les membres en 2009. Il est reproduit à l'annexe IV. Les membres s'engagent à s'y conformer dès leur entrée en fonction, comme c'est également le cas à l'égard de la *Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*. Au début de chaque année civile, ils déclarent leurs intérêts financiers dans la *Déclaration annuelle des membres indiquant la nature des intérêts financiers*. Avant d'être désignés membres d'une commission d'enquête, ils signent la *Déclaration d'absence de conflit d'intérêts*, une déclaration solennelle. Dès leur désignation, ils signent la *Déclaration d'engagement éthique et déontologique* relative à leurs devoirs en ce qui a trait aux règles déontologiques. Les engagements éthiques et déontologiques s'appliquent à tout le personnel participant aux travaux des commissions d'enquête.

OBJECTIF 4

Consolider la fonction de commissaire-enquêteur

Programme de formation continue mis en place

Avant d'être assigné à une commission d'enquête, le nouveau membre reçoit de la conseillère juridique une formation sur les responsabilités et devoirs des commissions d'enquête ainsi que sur le rôle de commissaire-enquêteur. Cette formation est soutenue par un guide qui est révisé périodiquement.

Au cours de l'exercice 2012-2013, les activités de formation continue auxquelles ont participé les membres ont porté notamment sur la rédaction de lois et règlements, les milieux humides, l'avenir énergétique du Québec, l'information, la confiance et la cohésion sociale dans un conflit lié à un projet éolien au Québec, l'hydrogène: vecteur de mobilité et de stockage de l'énergie, ainsi que sur l'évaluation d'impact sur la santé.

ORIENTATION 2 — FAVORISER UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DES CITOYENS AUX SÉANCES PUBLIQUES
AXE D'INTERVENTION — LA PARTICIPATION PUBLIQUE

OBJECTIF 1

Favoriser la diffusion des séances publiques auprès des citoyens en élargissant l'utilisation des technologies de l'information et des communications

2012-2013	2011-2012	2010-2011
Nombre de séances publiques diffusées et taux de fréquentation		Projets pilotes réalisés utilisant les nouvelles technologies
<p>Séances diffusées en direct en mode vidéo sur le Web</p> <p><i>3 séances d'audience publique portant sur 1 projet:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – le projet de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue (1^{re} partie: 3 séances en modes audio et vidéo, 42 usagers de la diffusion vidéo et 12 usagers de la diffusion audio). 	<p>Séances diffusées en direct en mode vidéo sur le Web</p> <p><i>9 séances d'audience publique portant sur 2 projets:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – le projet de réserves de biodiversité pour huit territoires dans la région administrative de la Côte-Nord (6 séances en modes vidéo et audio, 115 usagers de la diffusion vidéo et 5 usagers de la diffusion audio); – le projet de réserves de biodiversité pour neuf territoires et d'une réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean (1^{re} partie: 3 séances en mode vidéo, 60 usagers). 	<p>Séances diffusées en direct en mode vidéo sur le Web</p> <ul style="list-style-type: none"> – le projet d'expansion du réseau de transport en Minganie, raccordement du complexe de la Romaine (5 séances en modes vidéo et audio, 103 usagers de la diffusion vidéo et 30 usagers de la diffusion audio); – l'enquête sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec (24 séances en modes vidéo et audio, 2 120 usagers de la diffusion vidéo et 298 usagers de la diffusion audio).

2012-2013	2011-2012	2010-2011
Nombre de séances publiques diffusées et taux de fréquentation		Projets pilotes réalisés utilisant les nouvelles technologies
<p>Séances diffusées en direct en mode audio sur le Web</p> <p><i>2 séances publiques d'information portant sur 2 projets :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – le projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne du Nord à Saint-Joachim (séance d'information : 8 usagers); – le projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station (séance d'information : 26 usagers). <p><i>21 séances d'audience publique portant sur 6 projets :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – le projet de réserves de biodiversité pour neuf territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2^e partie : 3 séances, 22 usagers); – le projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix (2^e partie : 3 séances, 56 usagers); – le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Drummondville (secteur Saint-Nicéphore) (1^{re} partie d'audience : 3 séances, 28 usagers); – le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Drummondville (secteur Saint-Nicéphore) (2^e partie d'audience : 2 séances, 20 usagers); – le projet de parc éolien de la Seigneurie de Beaupré – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré (1^{re} partie d'audience : 2 séances, 32 usagers); – le projet de parc éolien de la Seigneurie de Beaupré – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré (2^e partie d'audience : 1 séance, 6 usagers); – le projet de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue (2^e partie d'audience : 3 séances, 28 usagers); – le projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne du Nord à Saint-Joachim (1^{re} partie : 3 séances, 52 usagers); – le projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne du Nord à Saint-Joachim (séance spéciale : 31 usagers). <p>Nombre de séances publiques</p> <p>26 des 58 séances publiques qui se sont tenues en 2012-2013 ont été webdiffusées (44,8 %).</p>	<p>Séances diffusées en direct en mode audio sur le Web</p> <p><i>12 séances d'audience publique portant sur 3 projets :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – le projet de parc éolien de Saint-Valentin (2^e partie : 6 séances, 240 usagers); – le projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie (1^{re} partie : 2 séances, 2^e partie : 1 séance, 22 usagers); – le projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix (1^{re} partie : 3 séances, 65 usagers). <p>Nombre de séances publiques</p> <p>21 des 50 séances publiques qui se sont tenues en 2011-2012 ont été webdiffusées (42 %).</p>	<p>Séances diffusées en direct en mode audio sur le Web</p> <p><i>2 séances d'information portant sur 2 projets :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – le projet de construction de l'usine AP50 du complexe Jonquière à Saguenay (1 séance, 29 usagers); – le projet de stabilisation des berges de la rivière Richelieu le long des routes 133 et 223 entre Saint-Basile-le-Grand et Saint-Ours (1 séance, 17 usagers). <p><i>25 séances d'audience publique portant sur 5 projets :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – le projet de parc éolien de New Richmond (2^e partie uniquement : 1 séance en mode audio, 20 usagers); – le projet de restauration de la berge bordant le site d'une ancienne usine de ferromanganèse à Beauharnois (3 séances, 27 usagers); – le projet de parc éolien Massif du Sud (11 séances, 411 usagers); – le projet de construction de l'usine AP50 du complexe Jonquière à Saguenay (3 séances, 24 usagers); – le projet de parc éolien de Saint-Valentin (1^{re} partie uniquement : 7 séances, 321 usagers). <p>Nombre de séances publiques</p> <p>56 des 92 séances publiques qui se sont tenues en 2010-2011 ont été webdiffusées (61 %).</p>

Le BAPE tient ses séances publiques dans les milieux directement concernés par les projets et privilégie la présence des citoyens à ces séances de même que les échanges directement en salle d'audience par respect pour les communautés qui bénéficieront des retombées ou subiront les répercussions des projets.

Dans le but de favoriser une plus grande participation et une meilleure diffusion de l'information, le BAPE utilise les technologies de l'information et des communications. Les projets pilotes de webdiffusion des séances publiques, dans les dernières années, ayant été concluants, le BAPE a ajouté la webdiffusion à ses outils de diffusion de l'information. La pertinence de diffuser des séances publiques en direct sur le Web est évaluée au moment de la planification de chacun des mandats en fonction des caractéristiques propres à chaque projet à l'étude (envergure, projet linéaire), des répercussions et de l'intérêt significatifs à l'extérieur de la région où le projet est susceptible de s'implanter et de la disponibilité de l'infrastructure technologique requise.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le taux de diffusion des séances publiques en direct sur le Web en mode audio a été de 44,8 %, comparativement à 42 % l'année précédente, alors que la diffusion des séances en mode vidéo a été de 5 %, comparativement à 18 % l'année dernière. On remarque toutefois que, lorsque les deux modes de diffusion sont disponibles, l'offre vidéo est largement préférée au service audio (78 % des connexions lors des séances concernant le projet de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue).

Afin d'utiliser efficacement les ressources et le temps alloués aux commissions d'enquête, un mandat a nécessité l'usage de la visioconférence. Ce service a permis aux citoyens de Ville-Marie et de Gatineau de participer en direct à la première partie de l'audience publique qui se tenait à Val-d'Or (secteur Dubuisson) concernant le projet de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue.

OBJECTIF 2

Maintenir une satisfaction élevée des citoyens participant aux séances publiques

Le BAPE s'est donné pour objectif d'obtenir un pourcentage de 80 % et plus quant au niveau de satisfaction des citoyens à l'égard de ses services. Les niveaux de satisfaction sont mesurés au moyen d'un questionnaire d'appréciation que les participants sont invités à remplir au moment des séances publiques. La section 2.2 présente les résultats à l'égard des engagements du BAPE dans sa *Déclaration de services aux citoyens*.

Au cours de l'exercice 2012-2013, sur une participation totale de 1 776 personnes, 30 % ont rempli le questionnaire d'appréciation, soit 534 personnes. L'augmentation du nombre de questionnaires remplis est notable par rapport aux deux dernières années (17,4 % en 2011-2012 et 9,7 % en 2010-2011). Elle résulte principalement des efforts consentis par le BAPE pour inciter les participants à exprimer leurs opinions quant aux services offerts de même que de la simplification du questionnaire d'appréciation.

Pour la période visée, la moyenne des niveaux de satisfaction exprimés à l'égard des services du BAPE s'établit à 94 %. Lorsque les participants sont invités à indiquer leur niveau de satisfaction, les réponses liées à la prestation de services directs par le BAPE sont de l'ordre de 87 % à 97 %. Par ailleurs, le taux de satisfaction des participants à l'égard des séances publiques est de 83 %.

2012-2013	2011-2012	2010-2011 ¹
Nombre de participants aux séances publiques		
1 776 personnes, pour une moyenne de 30,6 participants par séance.	2 065 personnes, pour une moyenne de 41,3 participants par séance.	5 116 personnes, pour une moyenne de 55,6 participants par séance.
Taux de satisfaction globale des participants à l'égard des services		
94 %	93 %	87 %
Questionnaires d'appréciation		
424 questionnaires ont été remplis lors de 26 séances d'information.	260 questionnaires ont été remplis lors de 18 séances d'information.	325 questionnaires ont été remplis lors de 22 séances d'information.
110 questionnaires ont été remplis lors de 32 séances d'audience publique.	100 questionnaires ont été remplis lors de 32 séances d'audience publique.	169 questionnaires ont été remplis lors de 70 séances d'audience publique.

2.1.3 TROISIÈME ENJEU — UNE GESTION OPTIMALE DES RESSOURCES

ORIENTATION — FAVORISER UNE ADÉQUATION ENTRE LES RESSOURCES ET LES MANDATS

AXE D'INTERVENTION — LA GESTION DES RESSOURCES

OBJECTIF 1

Planifier le calendrier administratif des mandats en synchronisation avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Afin d'offrir le meilleur service au meilleur coût possible, un effort constant est fourni en vue d'optimiser l'adéquation entre les ressources disponibles (humaines et financières) et les mandats à réaliser. Les tableaux 1 et 2 présentent, respectivement, le nombre de mandats reçus et le nombre de jours-mandats réalisés au cours des trois dernières années financières.

TABLEAU 1 NOMBRE DE MANDATS REÇUS²

Types d'activités	2012-2013	2011-2012	2010-2011
	Mandats reçus	Mandats reçus	Mandats reçus
Information et consultation du dossier par le public	24	16	21
Enquête et audience publique	6	8	9
Enquête avec médiation	—	1	2
Total	30	25	32

1. Il est à noter qu'en 2010-2011 la plupart des données ont été influencées par le mandat portant sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec.

2. Il est à noter que les mandats reçus renvoient uniquement au présent exercice.

TABLEAU 2 NOMBRE DE JOURS-MANDATS RÉALISÉS¹

Types d'activités	2012-2013	2011-2012	2010-2011
	Jours-mandats réalisés	Jours-mandats réalisés	Jours-mandats réalisés
Information et consultation du dossier par le public	1 099	701	919
Enquête et audience publique	1 080	786	1 103
Enquête avec médiation	—	130	98
Total	2 179	1 617	2 120

1. Un certain nombre de jours-mandats réalisés au cours du présent exercice se rapportent à des mandats reçus au cours de l'exercice précédent.

OBJECTIF 2

Respecter les budgets des commissions d'enquête

À compter de 2009-2010, justifier tout écart de $\pm 5\%$ des coûts directs réels d'une commission d'enquête versus ceux planifiés

Parmi les huit mandats de commission d'enquête qui se sont terminés au cours de l'exercice 2012-2013, une seule variation supérieure à l'écart fixé entre les coûts directs réels et la dernière planification n'a pas fait l'objet d'une justification par la commission concernée. Cet écart était toutefois de 7 % inférieur à la dépense prévue. L'objectif de cet indicateur de suivi est de permettre une planification toujours plus précise, un meilleur contrôle de l'utilisation des budgets et une plus grande transparence dans la gestion des ressources financières des commissions d'enquête.

Comparaison du coût direct moyen des mandats d'audience de l'exercice financier avec celui des trois dernières années et explication des variations

2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
215 745\$	202 377\$	183 392\$*	205 763\$

Ce coût inclut la rémunération, les avantages sociaux, les frais de déplacement et les frais de fonctionnement directement imputés aux mandats.

* Cette moyenne exclut le mandat portant sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec et tient compte de trois mandats de moindre envergure comparativement à la moyenne.

L'augmentation du coût direct moyen des mandats d'audience est due principalement à la réalisation de mandats de consultations du public sur les projets d'aires protégées. Ce type de mandats représente près du tiers des jours-mandats d'enquête et d'audience publique réalisés au cours de l'exercice. Ces mandats, en raison de leur nature, couvrent habituellement un territoire très vaste et en région éloignée. Les déplacements sont effectués en avion, et les séances d'audience publique se tiennent dans plusieurs villes. Dans plusieurs cas, elles sont diffusées en visioconférence pour rejoindre le plus de citoyens possible. Ces mandats couvrant chacun de huit à dix aires protégées requièrent plus de temps d'analyse, d'où les besoins supplémentaires en ressources humaines. Toutefois, le fait de confier au BAPE des mandats regroupant plusieurs aires protégées projetées d'une même région présente plusieurs avantages au regard de l'efficacité du processus de consultation, mais aussi des coûts.

2.2 AU REGARD DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

La présente section rend compte des résultats des questionnaires distribués au moment des séances d'information et des séances d'audience publique sur les engagements exprimés dans la *Déclaration de services aux citoyens*. Les résultats sont regroupés en six thèmes : le respect, l'accessibilité de l'information, la clarté des messages, le soutien à la participation, l'accueil et les renseignements ainsi que le traitement des plaintes. Ils sont présentés en parallèle avec ceux des deux exercices financiers précédents de manière à en établir la comparaison.

Le respect	2012-2013	2011-2012	2010-2011
Être à l'écoute de vos besoins	95 %	96 %	87 %
Maintenir une attitude empreinte de courtoisie	96 %	97 %	92 %
Faire preuve de considération et d'équité à votre égard	95 %	95 %	87 %
Maintenir un climat favorable aux échanges	95 %	95 %	87 %

À nouveau, la grande majorité des personnes qui ont répondu au questionnaire d'évaluation des services au cours de l'exercice 2012-2013 se sont dites d'accord ou totalement d'accord avec les énoncés visant à apprécier le respect démontré par le personnel du BAPE à leur égard tant pour ce qui est de l'attitude qui consiste à être à l'écoute de leurs besoins (95 %), de la courtoisie manifestée (96 %), de la considération et de l'équité (95 %) ainsi que du maintien d'un climat favorable aux échanges (95 %).

L'accessibilité de l'information	2012-2013 – 2011-2012 – 2010-2011
Rendre accessible l'information disponible sur chaque projet dans au moins un centre de consultation par région visée et dans nos centres de documentation de Québec et de Montréal	Résultat atteint.
Rendre accessible sur notre site Web l'information électronique disponible	Tous les documents qui peuvent être numérisés ont été publiés dans le site Web.
Vous aviser au moins cinq jours avant la date des séances publiques	Le BAPE a publié des avis dans les journaux au moins cinq jours avant le début des audiences publiques.
Maintenir l'accessibilité à tous nos rapports dans notre site Web	Résultat atteint. Les rapports sont accessibles dès le jour même de leur publication.
Adapter sur demande l'accessibilité de l'information aux besoins des personnes handicapées ¹	Aucune demande n'a été faite en 2012-2013. Au cours de l'exercice 2011-2012, des mesures ont été prises au cours d'un mandat d'enquête avec audience publique à la demande d'une personne malentendante afin qu'elle puisse prendre connaissance des comptes rendus des séances à l'aide d'imprimés dès qu'ils ont été disponibles. Aucune demande n'a été faite en 2010-2011.

1. L'entente avec le Centre de services partagés du Québec pour l'organisation logistique et technique des séances publiques prévoit que les salles sont facilement accessibles au public, notamment aux personnes handicapées.

Taux de satisfaction des citoyens à l'égard des centres de consultation		
2012-2013	2011-2012	2010-2011
Le BAPE a ouvert en moyenne 1,9 centre par projet à l'étude, en sus des 2 centres permanents de Québec et de Montréal.	Le BAPE a ouvert en moyenne 2,5 centres par projet à l'étude, en sus des 2 centres permanents de Québec et de Montréal.	Le BAPE a ouvert en moyenne 2 centres par projet à l'étude, en sus des 2 centres permanents de Québec et de Montréal.
Taux de satisfaction : 87 %.	Taux de satisfaction : 85 %.	Taux de satisfaction : 85 %.

Tenue de séances publiques dans tous les milieux touchés par les projets soumis

Pour tous les mandats reçus, le BAPE a tenu, en 2012-2013, des séances publiques dans les milieux visés :

- 26 séances d'information en période d'information et de consultation du dossier par le public ;
- 32 séances d'audience publique.

Le nombre de centres de consultation ouverts par projet dépend essentiellement des particularités géographiques et démographiques de la région visée et de la nature du projet. Au cours de l'année 2012-2013, 87 % des personnes ont dit être d'accord ou totalement d'accord avec les énoncés selon lesquels l'accès, la localisation et les heures d'ouverture des centres de consultation ouverts dans leur région leur ont permis de consulter facilement la documentation sur le projet.

La clarté des messages	2012-2013	2011-2012	2010-2011
Vous transmettre des informations fiables et compréhensibles :			
a) sur la procédure (par le BAPE)	94 %	93 %	87 %
b) sur les projets (par les intervenants externes)	94 %	85 %	48 %
Transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs des rapports qui mettent en lumière vos préoccupations et votre opinion et qui facilitent la prise de décision	Pour tous les projets soumis, le BAPE a produit un rapport faisant état des préoccupations et des opinions exprimées par les participants en y consacrant un chapitre particulier.		

Les résultats des questionnaires démontrent que le taux de satisfaction des citoyens quant à l'information transmise par le BAPE sur la procédure se maintient, avec un taux de 94 %. En ce qui concerne l'information transmise sur les projets par les intervenants externes, le taux de satisfaction est de 94 %, un niveau supérieur aux deux années antérieures.

Puisque le contenu des études d'impact et de la documentation relative aux projets à l'étude ne relève pas de la responsabilité du BAPE, le rôle des promoteurs et des représentants d'organismes publics prend toute son importance lorsqu'ils sont appelés à répondre aux questions des participants au cours des séances publiques. L'analyse des résultats indique qu'ils doivent être appréciés en fonction des perceptions des participants à l'égard des projets. Au cours de l'année 2012-2013, le BAPE a maintenu ses efforts afin que l'information livrée par les intervenants externes réponde le plus possible aux attentes du public. Cet aspect a contribué, dans une certaine mesure, à l'augmentation du taux de satisfaction.

Le soutien à la participation	2012-2013	2011-2012	2010-2011
Être disponible	97 %	96 %	90 %
Vous assister pour faciliter votre participation aux séances publiques	93 %	94 %	83 %

La participation des citoyens aux différents mandats demeure au cœur des efforts du BAPE. En plus d'assurer un soutien en tout temps, le BAPE est à l'affût de tout moyen, de toute action ou de toute technologie qui permettrait de mieux répondre à leurs besoins directement dans leur milieu. Tout comme l'an dernier, la grande majorité des personnes qui ont répondu au questionnaire sur la qualité des services se sont dites d'accord ou totalement d'accord avec l'énoncé sur la disponibilité du personnel et reconnaissent qu'elle facilite leur participation aux séances publiques.

L'accueil et les renseignements		
2012-2013	2011-2012	2010-2011 ¹
<i>Vous offrir gratuitement un service téléphonique accessible : le BAPE a offert un service téléphonique gratuit dans toutes les régions du Québec (1 800 463-4732)</i>		
Quelque 3 680 appels ont été enregistrés.	Quelque 4 150 appels ont été enregistrés.	Quelque 6 040 appels ont été enregistrés.
<i>Vous assurer de la présence de notre téléphoniste pendant les heures de bureau</i>		
La présence d'une téléphoniste-réceptionniste a été maintenue de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Le nombre d'appels enregistrés reflète le nombre de mandats réalisés et la nature des projets visés.		

1. Il est à noter qu'en 2010-2011 la plupart des données ont été influencées par le mandat portant sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec.

Le traitement des plaintes	2012-2013 – 2011-2012 – 2010-2011
Vous assurer du traitement confidentiel de votre plainte à l'égard de nos services	En 2012-2013, le BAPE a reçu une plainte à l'égard de ses services et a répondu dans un délai de 12 jours ouvrables. Le BAPE n'a reçu aucune plainte à l'égard de ses services ni en 2010-2011 ni en 2011-2012.
Vous transmettre un accusé de réception ou la réponse demandée dans les dix jours ouvrables suivant le dépôt de la plainte	



CHAPITRE 3

LES RESSOURCES

3.1 LES RESSOURCES HUMAINES

Dans un contexte d'amélioration continue des processus de travail, animé d'un souci d'efficacité et d'efficience administrative ainsi que d'une volonté de répartir équitablement la charge de travail en fonction des niveaux d'emplois occupés, le BAPE a procédé à la modification de son Plan d'organisation administrative à la suite de l'approbation de sa demande par le Conseil du trésor.

L'effectif total autorisé pour le BAPE est actuellement de 64 équivalents temps complet (ETC), soit 50 employés réguliers et 14 employés occasionnels. Au 31 mars 2013, l'effectif total régulier chez les employés et les cadres était de 41 personnes, excluant les six membres à temps plein qui sont nommés par décret.

En 2012-2013, l'utilisation moyenne de l'effectif représentait 44 ETC, comparativement à 44,3 en 2011-2012. Au cours de la même période, un employé régulier a pris sa retraite.

Afin de maintenir un haut degré d'expertise, le BAPE est tenu de conserver, au sein de son effectif régulier et occasionnel, une pluralité de champs de compétence.

TABLEAU 3 EFFECTIF EN POSTE AU 31 MARS¹

Secteurs d'activité ou orientations stratégiques	2012-2013	2011-2012	Écart
Bureau de la présidence et membres	8	8	0
Secrétariat et Direction générale de l'administration et des communications (secrétariat général, soutien à la gestion et technologie de l'information)	8	8	0
Direction des communications	11	11	0
Secrétariat des commissions et coordination	7	9	-2
Direction de l'expertise environnementale et du développement durable	13	13	0
Total	47	49	-2

TABLEAU 4 EFFECTIF UTILISÉ AU 31 MARS²

Secteurs d'activité ou orientations stratégiques	2012-2013	2011-2012	Écart
Bureau de la présidence et membres	7,9	7,9	0,0
Secrétariat et Direction générale de l'administration et des communications (secrétariat général, soutien à la gestion et technologie de l'information)	6,7	6,9	-0,2
Direction des communications	9,8	10,5	-0,7
Secrétariat des commissions et coordination	7,3	8,3	-1,0
Direction de l'expertise environnementale et du développement durable	12,3	10,7	+1,6
Total	44,0	44,3	-0,3

1. Le tableau exclut les stagiaires et les étudiants.
2. Le tableau exclut les stagiaires et les étudiants.

TABLEAU 5 NOMBRE D'EMPLOYÉS PAR CATÉGORIES D'EMPLOI AYANT PRIS LEUR RETRAITE

Année financière	Cadres	Professionnels	Fonctionnaires
2011-2012	—	1	1
2012-2013	—	—	1

TABLEAU 6 TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE (TAUX DE ROULEMENT) DU PERSONNEL RÉGULIER

Taux de départ volontaire (%)	
2011-2012	22,9
2012-2013	8,3

3.1.1 LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL

Le BAPE mise sur le maintien de l'expertise et sur le développement des compétences de son personnel. Au cours de l'exercice 2012-2013, 1,6 % de la masse salariale a été consacrée à cette activité, dépassant ainsi l'obligation légale de 1 %. Plus de 67 % des coûts de formation ont été utilisés pour permettre aux employés de développer et de maintenir leur compétence au regard du concept de développement durable.

TABLEAU 7 RÉPARTITION DES COÛTS DE FORMATION EN 2012-2013

Frais d'inscription	Rémunération	Autres frais ¹	Total
12 231 \$	33 925 \$	4 714 \$	50 870 \$

1. Les autres frais correspondent aux frais de déplacement, d'hébergement, de repas et d'acquisition de matériel didactique.

TABLEAU 8 ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN FORMATION

Année financière	Proportion de la masse salariale (%)	Nombre moyen de jours de formation par personne	Montants alloués par personne
2011-2012	1,8	2,6	1 187 \$
2012-2013	1,6	2,5	1 082 \$

TABLEAU 9 TOTAL DES JOURS DE FORMATION SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOI

Année financière	Membres	Cadres	Professionnels	Fonctionnaires	Stagiaires et étudiants
2011-2012	31,9	1,5	73,1	22,4	0,2
2012-2013	23,4	9,8	60,7	18,1	3,2

3.1.2 LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Le BAPE met à la disposition de son personnel le Programme d'aide aux employés (PAE) permettant d'avoir accès, dans les meilleurs délais, à des ressources spécialisées. L'objectif du programme est d'aider les personnes qui éprouvent des difficultés pouvant influencer sur leur rendement ou leur comportement au travail. Cinq personnes ont utilisé des services de consultations individuelles, pour un total de 23 consultations.

Le personnel a aussi bénéficié d'activités de sensibilisation et de prévention à l'égard de la santé et de la qualité de vie (conférences midi). Six capsules d'information en matière de prévention en santé ont été publiées dans l'intranet et cinq conférences midi ont été proposées aux employés.

En 2012-2013, seize personnes ont participé à ces activités, une même personne ayant pu utiliser ce service plus d'une fois.

Afin de concilier les obligations de la vie personnelle et professionnelle, les employés ont la possibilité d'opter pour divers régimes d'aménagement du temps de travail. En 2012-2013, 19 personnes ont bénéficié de l'une ou l'autre des options offertes. De plus, le régime d'horaire variable a été adopté au mois de février 2013; une mesure significative pour la conciliation-travail famille des employés du BAPE.

Tout au long de l'année, le BAPE a maintenu également d'autres mesures pour améliorer la qualité de vie au travail de son personnel, telles que le renouvellement du Protocole d'entente concernant l'abonnement au transport en commun avec retenue sur le salaire avec le Réseau de transport de la Capitale, la participation à une campagne de vaccination antigrippale, l'entente avec un centre de conditionnement physique et le maintien de sa politique pour la reconnaissance des années de service dans la fonction publique et du personnel à la retraite. Au cours de 2012-2013, 20 personnes ont profité d'au moins l'une de ces mesures.

3.2 LES RESSOURCES FINANCIÈRES

En 2012-2013, les dépenses réelles totalisent 4 936 800\$, comparativement à un budget de 5 307 300\$, soit des économies budgétaires de l'ordre de 370 500\$. Les surplus sont attribuables à l'effort du BAPE de contribuer aux diverses mesures de réduction et de contrôle des dépenses demandées aux ministères et organismes (voir tableau 21) ainsi qu'au nombre de mandats confiés au BAPE au cours de l'exercice.

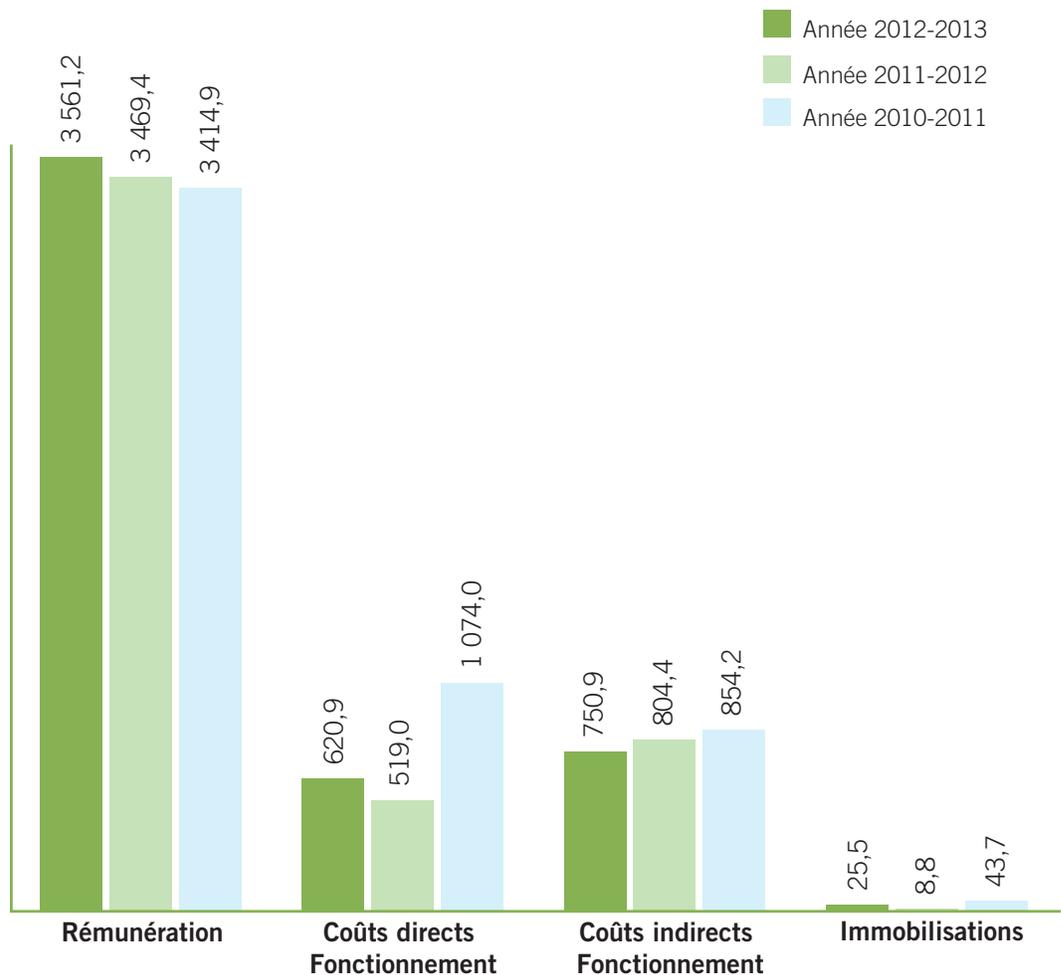
TABLEAU 10 BUDGET ET DÉPENSES RÉELLES

Catégorie	Budget de dépenses ¹	Dépenses réelles ²	Dépenses réelles	Écart ³	Variation ⁴
	2012-2013	2012-2013	2011-2012		
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(%)
Rémunération	3 785,3	3 561,2	3 469,4	91,8	2,6 %
Fonctionnement	1 496,2	1 371,8	1 323,4	48,4	3,7 %
Amortissement	(24,2)	(21,7)	(29,3)	7,6	25,9 %
Immobilisations	50,0	25,5	8,8	16,7	189,8 %
Total	5 307,3	4 936,8	4 772,3	164,5	3,4 %

1. Comprend une subvention de 8 000\$ pour l'embauche du personnel étudiant à l'été 2012. Ne comprend pas les crédits reportés de l'exercice 2011-2012 de 111 200\$, lesquels ont fait l'objet d'une suspension du droit d'engager des crédits pour le même montant.
2. Selon les données disponibles en date du présent rapport.
3. Écart entre les dépenses réelles de 2012-2013 et celles de 2011-2012.
4. Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de 2011-2012.

FIGURE 3

RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES PAR CATÉGORIES ET INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS (EN MILLIERS DE DOLLARS)



La figure 3 montre que la rémunération a connu une augmentation de 2,6 % en 2012-2013. Cette augmentation résulte principalement de l'augmentation salariale annuelle, des avancements d'échelon et de promotions du personnel en place au cours de l'exercice.

Les coûts directs de fonctionnement imputés aux mandats ont augmenté de près de 20 % par rapport à 2011-2012. Cette augmentation est proportionnelle au nombre de jours-mandats réalisés. En effet, le nombre de jours-mandats d'enquête et d'audience publique et d'enquête avec médiation réalisés a crû de 18 %. Étant donné que plusieurs mandats d'enquête et d'audience publique se sont tenus simultanément, le BAPE a dû recourir davantage aux services de membres additionnels pour la réalisation de ses mandats. Il est à noter qu'en 2010-2011 les coûts directs de fonctionnement ont été influencés par le mandat portant sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec, lequel a nécessité, de par son ampleur et sa nature, des ressources financières plus importantes.

En 2012-2013, les coûts indirects de fonctionnement ont diminué de plus de 6 % comparativement à 2011-2012. Les coûts indirects de fonctionnement comprennent le loyer, la téléphonie, les photocopieurs, les dépenses de messagerie et de courrier, le matériel informatique, la formation, les frais généraux et l'amortissement. Il est à noter que le loyer de l'immeuble représente 68 % des coûts indirects totaux.

Conformément au plan d'action 2010-2014 sur la réduction et le contrôle des dépenses visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et en accord avec le troisième enjeu de son *Plan stratégique 2008-2013*, le BAPE a été en mesure de réduire ses dépenses de nature administrative de plus de 53 000\$, comparativement à l'exercice précédent.

Les investissements en immobilisations concernent en bonne partie la mise à niveau du parc informatique notamment par l'achat de portables et d'ordinateurs de tables, le remplacement d'un projecteur pour une des trois salles de réunion dans les bureaux du BAPE et l'achat d'un équipement audio-vidéo pour permettre la vidéoconférence entre les salles satellites.

Le tableau 11 présente l'utilisation des ressources financières en fonction du coût de revient, réparties entre les activités liées à la mission et celles liées à la gestion et au soutien administratif. Le coût de chaque activité est composé des coûts directs qui lui sont imputés et d'une proportion des coûts indirects (rémunération, loyer, frais généraux, téléphonie, courrier, formation, informatique et amortissement) basée sur le nombre de postes réguliers et occasionnels.

TABLEAU 11 UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES PAR ACTIVITÉ, EN FONCTION DU COÛT DE REVIENT (EN MILLIERS DE DOLLARS)

Activités	2012-2013		2011-2012		2010-2011 ¹	
	\$	%	\$	%	\$	%
Périodes d'information	477,6	9,7	348,3	7,3	301,3	5,6
Audiences, enquêtes et médiation	3 513,7	71,2	3 492,3	72,9	4 080,2	76,4
Soutien à la mission, gestion et administration	941,7	19,1	952,2	19,8	961,6	18,0
Total	4 933,0	100,0	4 792,8	100,0	5 343,1	100,0

Le volume d'activités liées à la mission, comme le nombre de mandats d'information et de consultation du dossier par le public, d'enquête, d'audience publique et de médiation, a une influence sur l'utilisation des ressources financières par activité. La variation des coûts n'est toutefois pas proportionnelle à la variation du nombre de mandats. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les coûts, notamment la nature du mandat, la localisation, le nombre de séances publiques ainsi que le recours à des services de traduction simultanée.

Le coût de revient pour le soutien à la mission, la gestion et l'administration est relativement stable depuis trois ans. Cette catégorie regroupe les services des ressources humaines, matérielles, financières et des technologies de l'information. Elle inclut également une partie du personnel d'encadrement pour les tâches de gestion.

3.3 LES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES

Au cours de l'exercice 2012-2013, le BAPE a poursuivi le développement de son expertise en matière de webdiffusion audio et vidéo. Tel qu'il a été mentionné à la section 2.1.2 (orientation 2, objectif 1), la pertinence de diffuser des séances publiques en direct sur le Web est évaluée au moment de la planification de chacun des mandats en fonction des caractéristiques propres à chaque projet à l'étude.

Enfin, le BAPE continue à s'assurer de l'application de sa *Politique sur la sécurité de l'information* et de ses directives entrées en vigueur durant l'exercice 2009-2010.

1. Il est à noter qu'en 2010-2011 les dépenses pour les activités d'audience, d'enquête et de médiation ont été influencées par le mandat portant sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec, lequel a nécessité, de par son ampleur et sa nature, des ressources financières plus importantes.

TABLEAU 12

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2012-2013

	Dépenses et investissements prévus (000 \$)	Dépenses et investissements réels (000 \$)	Écarts
Total des activités d'encadrement	6,1	5,9	0,2
Total des activités de continuité	271,0	219,5	51,5
Total des projets	0	0	0
Total des dépenses et investissements en ressources informationnelles	277,1	225,4	51,7

Conformément à la directive du Conseil du trésor, entrée en vigueur le 15 janvier 2013, de ne limiter, d'ici la fin de l'exercice financier 2012-2013, les achats qu'à ceux qui sont essentiels, le BAPE a reporté le renouvellement ou l'achat de logiciels ainsi que l'achat de certains biens ou fournitures, d'où une économie de plus de 25 000 \$ en biens capitalisables, soit un peu plus de 50 % du budget en immobilisations et une économie d'autant en dépenses de fonctionnement comparativement aux dépenses et investissements prévus.

Par ailleurs, durant l'exercice 2012-2013, le BAPE n'a réalisé aucun projet au sens de la Directive sur la gestion des ressources informationnelles (réf. : *Guide sur la planification triennale en ressources informationnelles*, p. 10).

3.3.1 MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ WEB POUR TOUTE PERSONNE, HANDICAPÉE OU NON

Conformité, obstacles et situations particulières

Le site Web du BAPE est un site informatif et s'adresse à une clientèle qui varie selon l'endroit et la nature du sujet traité. Son architecture se divise en deux parties. La première partie, soit l'information sur l'organisme, comporte encore quelques obstacles à l'accessibilité et le BAPE vise à les franchir au fur et à mesure qu'une section est mise à jour.

La deuxième partie, celle consacrée aux mandats, pose un problème à l'accessibilité Web du fait que la quasi-totalité de cette information est produite par des tiers, dont des promoteurs, des personnes-ressources et des citoyens, qui ne sont pas tous soumis aux exigences des standards adoptés par le gouvernement du Québec et que le BAPE ne peut exiger que ceux-ci s'y conforment.

Résumé des réalisations

Un lien Accessibilité, ainsi qu'un message en haut de page des sections consacrées aux mandats, a été intégré au bandeau d'en-tête de toutes les pages du site Web afin d'informer les internautes de la situation qui prévaut au BAPE. Une assistance est offerte aux personnes éprouvant de la difficulté à consulter notre site afin de pallier ce problème.

Sensibilisation et formation

Le BAPE oriente ses efforts sur la documentation produite exclusivement par l'organisme, principalement les rapports des mandats qui lui sont confiés, le plan d'action à l'égard des personnes handicapées, le rapport annuel de gestion et autres documents administratifs d'intérêt général.

En janvier 2013, l'équipe de travail a suivi une formation pour parfaire ses connaissances en matière de production des documents accessibles à partir du logiciel Word 2007-2010. Elle se maintiendra à niveau au fur et à mesure que la technologie et les connaissances évolueront en ce domaine.

Ressources mises à contribution et gouvernance

L'équipe responsable du chargement et de l'entretien du site Web est composée d'un webmestre, d'un édimestre et d'une technicienne en administration qui exercent également d'autres fonctions. En cours de mandat, l'apport d'agentes de secrétariat est requis pour assurer le chargement continu de l'information. Le respect des standards est sous la responsabilité du webmestre.

Plan d'action

Le BAPE évaluera l'opportunité de faire faire un audit des pages modèles du site afin de cibler les problèmes d'accessibilité qui demeureront et de mettre en place, s'il y a lieu, une solution viable qui saura répondre aux particularités du contenu diffusé par l'organisme. Au besoin, une refonte du site Web sera réalisée notamment afin de respecter les règles décrites dans les standards.

En ce qui concerne le plan d'action 2013-2014 à l'égard des personnes handicapées, il sera accessible à partir du logiciel Word 2007-2010 et mis en ligne sur le Web dès qu'il sera disponible.

3.4 LES SERVICES PARTAGÉS

L'utilisation des services partagés s'est maintenue en 2012-2013. L'entente en matière de ressources informationnelles intervenue avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs est toujours en vigueur. Les trois ententes de service conclues avec le Centre de services partagés du Québec en matière de vérification interne, de gestion de la rémunération et des avantages sociaux ainsi que pour l'organisation logistique et technique des séances publiques ont été maintenues. Cet organisme assure aussi les travaux de reprographie ainsi que les services de courrier et de télécommunication du BAPE.

En 2012-2013, 297 500\$, soit 22 % des dépenses de fonctionnement, sont associés à l'utilisation des services partagés, par rapport à 360 700\$, soit 27 %, en 2011-2012.

A decorative illustration in the top right corner of the page. It features a cluster of green leaves and small flowers in shades of pink, blue, and purple, with some leaves and petals scattered downwards and to the left, creating a sense of movement. The background is a light blue gradient.

CHAPITRE 4

LES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

4.1 L'ÉTHIQUE ET LES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Soucieux de contribuer à la confiance des participants et des citoyens dans les travaux des commissions d'enquête du BAPE, les membres et les employés reconnaissent leurs devoirs en ce qui a trait au respect des principes éthiques et des règles déontologiques qui doivent guider l'exercice de leurs fonctions. Ces principes et règles trouvent leur source dans les lois, règlements et décisions ci-après :

- le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, 1998 G.O. 2, 3474 (c. M-30, r. 0.1) ;
- le *Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* ;
- la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1) et le *Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique*, 2002 G.O. 2, 7639 (c. F-3.1.1, r. 3) ;
- la *Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* ;
- la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise*.

La conseillère juridique relevant de l'autorité du président est désignée pour agir à titre de personne-ressource en éthique. Elle assume un rôle-conseil auprès du personnel. Elle a la responsabilité de promouvoir l'éthique au sein de l'organisation et de soutenir les personnes dans leur réflexion pour agir et décider au mieux. Elle est membre du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique québécoise.

- Au cours de l'exercice, aucun manquement n'a été signalé.

Le *Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* est présenté à l'annexe IV et il est accessible sur le Web à cette adresse : www.bape.gouv.qc.ca/sections/documentation/deontologie.pdf. Quant à la *Déclaration de valeurs éthiques*, elle est présentée à l'annexe V et elle peut également être consultée sur le Web : www.bape.gouv.qc.ca/sections/documentation/ethique.pdf.

4.2 L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Par ailleurs, dans la foulée de la création, par le gouvernement, du Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a mis en place un comité directeur visant à proposer des mesures concrètes de simplification réglementaire et administrative pour les entreprises, notamment pour les petites et moyennes entreprises. Le BAPE a participé à la première rencontre de ce comité ministériel qui visait à établir un état de situation des exigences actuelles en la matière. Le peu d'exigences administratives du BAPE envers les entreprises de même que l'absence de commentaire négatif des promoteurs font en sorte que les processus administratifs actuels du BAPE seront maintenus.

4.3 LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Compte tenu de sa mission d'informer, d'enquêter et de consulter la population et de son souci de transparence dans ses activités, le BAPE favorise l'accès à l'information. Ainsi, en 2012-2013, il a répondu à 193 demandes de documents. À cela s'ajoutent les milliers d'accès aux documents publiés dans le site Web (mémoires, transcriptions, rapports) et déposés dans les centres de documentation et dans les centres de consultation.

De plus, en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), le BAPE a reçu douze demandes d'accès.

Toutes les demandes d'accès ont été traitées dans un délai maximal de 19 jours.

TABLEAU 13 TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION

Demandeurs	Nature de la demande	Statut de la demande	Motifs de refus	Délai de traitement
Organisme public	Documents de nature administrative	Sans objet	Documents inexistant	3 jours
Organisme public	Documents de nature administrative	Sans objet	Documents inexistant	4 jours
Organisme public	Documents de nature administrative	Acceptée	—	4 jours
Organisme public	Documents de nature administrative	Sans objet	Documents inexistant	18 jours
Organisme public	Documents de nature administrative	Acceptée	—	1 jour
Organisme public	Documents de nature administrative	Acceptée	—	2 jours
Organisme public	Documents de nature administrative	Refusée	5 ^e paragraphe du 1 ^{er} alinéa de l'article 47	15 jours
Organisme public	Documents de nature administrative	Refusée	5 ^e paragraphe du 1 ^{er} alinéa de l'article 47	15 jours
Journaliste	Documents de nature administrative	Acceptée	—	19 jours
Journaliste	Documents de nature administrative	Acceptée	—	12 jours
Journaliste	Documents de nature administrative	Acceptée	—	8 jours
Citoyen	Documents de nature administrative	Acceptée	—	14 jours

Comme par les années passées, le BAPE s'est conformé, en 2012-2013, aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1) en matière de protection des renseignements personnels. Le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications agit à titre de responsable du respect de cette loi et est membre du Réseau des responsables de la protection des renseignements personnels.

Tout le personnel affecté à une commission d'enquête doit prendre connaissance du formulaire *Éthique et déontologie – Engagement du personnel de la commission d'enquête*, lequel énonce des engagements particuliers en matière de protection des renseignements confidentiels. Un document similaire est inséré dans la pochette d'accueil remise par le supérieur immédiat au moment de toute entrée en fonction au BAPE. La procédure à suivre pour la destruction de documents imprimés contenant des renseignements personnels est également insérée dans la pochette d'accueil.

Par ailleurs, depuis novembre 2009, le BAPE diffuse, dans son site Web, tous les documents prescrits par l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*.

4.4 LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Le BAPE agit conformément à sa politique linguistique adoptée en novembre 2000, mise à jour en décembre 2005, et pour laquelle une révision en mars 2011 n'a donné lieu à aucune modification. La politique est conforme à la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration* et couvre les activités internes du BAPE ainsi que les travaux des commissions d'enquête. Elle est diffusée à tout le personnel dans son intranet.

Une attention particulière est accordée à la qualité du français dans les documents que publie le BAPE. Tous les rapports des commissions d'enquête de même que toutes les publications destinées au public sont soumis à une révision linguistique. Au cours de l'exercice financier 2012-2013, neuf rapports, cinq publications et une conférence ont été révisés par des linguistes-conseils. Tous les communiqués ont été révisés à l'interne avant leur diffusion aux médias ainsi qu'aux citoyens et avant leur publication sur le Web.

4.5 L'EMBAUCHE ET LA REPRÉSENTATIVITÉ

Au cours de l'année 2012-2013, le BAPE a procédé au recrutement d'un employé régulier, d'un employé occasionnel, de deux étudiants et de quatre stagiaires. Le recrutement régulier résulte de la nomination d'un employé occasionnel déjà au service du BAPE. Une personne issue des groupes cibles a été recrutée à titre d'employé occasionnel. Par conséquent, le taux d'embauche annuel des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires issus des communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées est de 12,5 %, alors que l'objectif gouvernemental est de 25 %.

TABLEAU 14 EMBAUCHE TOTALE AU COURS DE LA PÉRIODE 2012-2013

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	1	1	2	4

TABLEAU 15 TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2012-2013 PAR STATUT D'EMPLOI

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	1	0	1	3	5
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2012-2013	100	0	50	75	63

Le tableau 16 présente le taux de représentativité de chacun des groupes cibles au cours des trois dernières années calculé sur l'effectif régulier. Pour 2012-2013, un taux de 11,4 % a été atteint pour les communautés culturelles et un taux de 8,6 %, pour les personnes handicapées, alors que les cibles gouvernementales étaient de 9 % et de 2 %. Les tableaux suivants présentent le taux d'embauche des membres de ces groupes cibles au cours de l'exercice 2012-2013 ainsi que les résultats par statut d'emploi. Le taux de représentativité est ensuite présenté de façon comparative avec les deux derniers exercices ainsi que par catégorie d'emplois. Enfin, le tableau 20 fait état de la représentativité des femmes au sein de l'effectif régulier au 31 mars 2013.

TABLEAU 16 TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER : RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

Groupes cibles	31 mars 2013		31 mars 2012		31 mars 2011	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Communautés culturelles	4	11,4	3	8,3%	2	5,3%
Autochtones	—	—	—	—	—	—
Anglophones	—	—	—	—	—	—
Personnes handicapées	3	8,6	3	8,3%	3	7,9%

TABLEAU 17 TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES EN 2012-2013

Statuts d'emploi	Embauche totale 2012-2013	Embauche de membres de groupes cibles en 2012-2013					Taux d'embauche par statut d'emploi
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	
Réguliers	1	1	—	—	—	1	100
Occasionnels	1	—	—	—	—	—	—
Étudiants	2	—	—	—	—	—	—
Stagiaires	4	—	—	—	—	—	—

TABLEAU 18 TAUX D'EMBAUCHE GLOBAL DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES PAR STATUT D'EMPLOI : RÉSULTATS COMPARATIFS

	Réguliers (%)	Occasionnels (%)	Étudiants (%)	Stagiaires (%)
2010-2011	—	27,3	—	—
2011-2012	100	50,0	—	50,0
2012-2013	100	—	—	—

TABLEAU 19 TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER : RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS AU 31 MARS 2013

	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Communauté culturelle	—	—	2	10,5	—	—	2	40	4	11,4
Autochtone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Anglophone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Personne handicapée	—	—	2	10,5	1	12,5	—	—	3	8,6

TABLEAU 20 TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2013

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Nombre total d'employés réguliers	3	19	8	5	35
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	2	9	7	5	23
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	66,7	47,4	87,5	100	65,7

4.6 LES BONIS AU RENDEMENT

Conformément au décret 326-2012 du 4 avril 2012 concernant la Politique d'évaluation du rendement et de révision des traitements des titulaires d'un emploi supérieur pour l'année 2011-2012, aucun boni au rendement n'a été versé aux titulaires d'un emploi supérieur.

De plus, aucun boni n'a été versé aux cadres en 2012-2013 à l'égard de l'évaluation du rendement de l'exercice 2011-2012, et ce, conformément à la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette*.

4.7 LES MESURES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES

La *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette* prévoit que les ministères et organismes doivent réduire progressivement d'au moins 10 % leurs dépenses de fonctionnement de nature administrative d'ici le terme de l'exercice financier 2013-2014 et de 25 % leurs dépenses de publicité, de formation et de déplacement dès l'exercice financier 2010-2011.

TABLEAU 21 MESURES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES

Mesures de réduction des dépenses	Cible de réduction à terme ¹		2012-2013	
	2013-2014	Cible de réduction	Réduction réalisée ²	
Dépenses de fonctionnement de nature administrative ³	35 300\$ (10%)	31 800\$ (9%)	135 200\$ (38%)	
Dépenses de publicité, formation et déplacement	16 400\$ (25%)	16 400\$ (25%)	35 700\$ (54%)	

1. La cible de réduction à terme est calculée à partir des données de l'exercice 2009-2010. Les dépenses de fonctionnement, incluant les publicités « Avis publics » et les frais de déplacement, liées directement à la tenue des mandats confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, tels que les mandats d'information et de consultation du dossier par le public et les mandats d'enquête, ont été exclues des cibles de réduction. Ces dépenses sont, en effet, directement liées au service aux citoyens et à la réalisation de la mission du BAPE et sont fonction du nombre de mandats confiés par le ministre, de leur envergure et de la localisation des projets. Ainsi, les dépenses visées par la réduction sont de 353 000\$, dont 65 600\$ pour la publicité, la formation et le déplacement.
2. Réduction totale en 2012-2013, comparativement aux dépenses visées selon le plan d'action 2010-2014 sur la réduction et le contrôle des dépenses approuvé par le Conseil du trésor.
3. La réduction de 25 % des dépenses de publicité, formation et déplacement est incluse dans la réduction totale des dépenses de fonctionnement de nature administrative.

Le BAPE a été en mesure de dépasser les cibles fixées pour ses dépenses de publicité, formation et déplacement en privilégiant le fait d'inviter des conférenciers dans le cadre de demi-journées de formation auxquelles plusieurs employés participent et en limitant les inscriptions à des congrès ou colloques plus coûteux. De plus, les rencontres de nature administratives ont eu lieu, pour la plupart, dans les locaux du BAPE, sinon elles ont été combinées pour répondre à plusieurs objectifs et ainsi contribuer à diminuer le nombre de déplacements à l'extérieur. D'autres mesures ont également permis de réduire les dépenses de fonctionnement, dont celles de restreindre le recours à des services professionnels pour des études et des analyses qui ne sont pas précisément liées aux travaux des mandats confiés au BAPE.

4.8 LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Tous les services liés à la mission du BAPE sont gratuits pour les citoyens. Toutefois, l'arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, en vigueur depuis le 1^{er} juin 2008, permet la tarification des demandes d'autorisation environnementale. Ainsi, les mandats confiés au BAPE sur les projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement font déjà l'objet d'une tarification auprès des promoteurs par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.



CHAPITRE 5

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La *Loi sur le développement durable* stipule que chaque ministère ou organisme de l'administration publique québécoise doit, dans un document, rendre publics les objectifs particuliers qu'il entend poursuivre pour contribuer à la mise en œuvre progressive de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Le présent chapitre rend compte des résultats du BAPE au regard des objectifs du Plan d'action de développement durable 2008-2013 reconduit, avec quelques ajouts et clarifications, jusqu'au 31 mars 2015. Il met en relief les actions qu'il pose et prévoit poser pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale. Par ailleurs, le BAPE a intégré deux nouvelles actions à son Plan d'action au cours de l'exercice 2012-2013 afin de répondre aux objectifs de l'Agenda 21 de la culture du Québec.

ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2012-2013

Les résultats de la cinquième année de mise en œuvre des actions en lien avec les objectifs du Plan d'action de développement durable 2008-2013, reconduit jusqu'en 2015, sont présentés ci-après. Le degré d'atteinte de chaque geste soutenant les actions du Plan d'action correspond à l'un ou l'autre des cinq critères suivants: 1) un geste a *débuté* quand sa mise en œuvre a été entreprise pour une première fois durant l'exercice en cours, 2) un geste est *posé* quand il a été amorcé au cours de l'exercice précédent et qu'il s'est poursuivi dans l'exercice en cours, 3) un geste est *complété* quand sa mise en œuvre a été réalisée, 4) un geste est *à venir* quand sa mise en œuvre n'a pas encore été entreprise, 5) un geste porte la mention « complété et poursuivi » si la ou les cibles ont été atteintes et que l'organisation a jugé bon de poursuivre le geste.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1 – Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable et des seize principes s'y rattachant.

Action 1 – Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du <i>Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique.</i>	
Indicateurs	Taux du personnel rejoint par les activités de sensibilisation au développement durable et taux du personnel ayant acquis une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans ses activités régulières.
Cibles	Rejoindre 100 % du personnel* d'ici la fin de 2009 et s'assurer que 50 % des employés possèdent une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans leurs activités régulières. *Le personnel dont il est question a terminé sa première année de service. (Modification au plan d'action!.)
Résultats	En raison de la nature des mandats du BAPE, la grande majorité de notre personnel travaille quotidiennement avec les principes de développement durable. De plus, nous nous affairons chaque année à mettre à jour leur formation (conférences thématiques et capsules Web) et à former le nouveau personnel (cahier de formation, rencontres individuelles et trousse d'accueil). Ces activités ciblent et rejoignent l'entièreté du personnel (100 %). Près de 98 % de notre personnel a reçu, depuis 2008, une formation sur le développement durable suffisamment étoffée pour que ce concept soit pris en considération dans ses activités régulières.

1. Cette modification au plan d'action a été apportée afin de préciser quel est le personnel concerné par cette action.

Action 2 – Assurer la prise en compte systématique des principes de développement durable au sein de l'organisme et dans les travaux des commissions d'enquête.

Indicateurs	Nombre d'outils conçus afin de prendre en compte systématiquement les principes de développement durable et taux d'application.
Cibles	Conception de deux outils pour utilisation d'ici la fin de 2009 et taux d'utilisation des outils de 100 % en 2010.
Résultats	Un premier outil, le <i>Guide pour la considération des principes de développement durable dans les travaux des commissions d'enquête du BAPE</i> , a été produit en 2009. Depuis, il est utilisé par l'ensemble des commissions d'enquête du BAPE. Un deuxième outil, l' <i>Outil d'analyse pour prendre en considération les principes de développement durable dans les dossiers administratifs</i> , a été élaboré en 2010-2011. Il est utilisé pour chacun des projets administratifs structurants du BAPE.

Action 3 – Promouvoir la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 auprès des participants aux séances d'information et aux séances d'audience publique et présenter la démarche d'analyse de la commission d'enquête.

Indicateurs	Taux de mention de la Stratégie gouvernementale et de la démarche d'analyse dans les discours d'ouverture.
Cibles	100 % des discours d'ici la fin de 2008.
Résultats	Toutes les séances d'information et tous les discours d'ouverture des séances d'audience publique depuis la fin de 2008 ont fait mention de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, reconduite jusqu'au 31 décembre 2014, et de la démarche d'analyse du BAPE.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel 2 – Favoriser un environnement sain pour le personnel du BAPE.

Action 4 – Poursuivre la mise en œuvre de pratiques et d'initiatives favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie du personnel.

Indicateurs	Nombre d'activités de consultation et d'information auprès du personnel favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie au bureau.
Cibles	Treize pratiques et initiatives favorisant la santé et la sécurité d'ici 2013.
Résultats	En 2012-2013, dix activités se sont tenues : <ul style="list-style-type: none"> – rencontre organisationnelle; – analyse de la qualité de l'air; – Programme d'aide aux employés (PAE); – capsules d'information et de sensibilisation dans l'intranet; – conférences midi; – campagne de vaccination antigrippale; – promotion du transport actif; – service d'une personne-ressource en ergonomie; – entente avec un centre de conditionnement physique; – politique pour la reconnaissance des années de service dans la fonction publique et du personnel à la retraite. <p>De plus, la mise à jour de la politique de bonis pour rendement exceptionnel et de reconnaissance de la scolarité en cours d'emploi et de la Politique de développement des compétences ainsi que la mise en place de l'horaire variable ont été effectuées au cours de l'exercice 2012-2013.</p>

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 3 – Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion au BAPE et dans les travaux des commissions d'enquête.

Action 5 – Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la <i>Politique administrative</i> pour un gouvernement écoresponsable.	
Indicateurs	État d'avancement de la mise en œuvre, au BAPE, d'un cadre de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de gestion environnementale et de pratiques d'acquisitions écoresponsables.
Cibles	Mise en œuvre d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale en 2011 et mise en œuvre de dix mesures ou activités pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de gestion environnementale d'ici 2011.
Résultats	Le Cadre de gestion environnementale du BAPE 2010-2013 a été adopté en 2010. Un plan de gestion environnementale a été élaboré par le comité de développement durable pour les exercices 2010-2011 et 2011-2012. L'ensemble des interventions proposées dans ces plans de gestion vise à contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de gestion environnementale et de pratiques d'acquisitions écoresponsables. Au cours de l'année 2011-2012 seulement, seize interventions ont été mises en œuvre. Pour la période 2012-2013, nous avons travaillé à la création d'un nouveau plan d'action organisationnel afin d'y intégrer de nouvelles avenues de travail, et ce, tout en poursuivant les actions des plans de gestion des années antérieures. Signalons notamment, en 2012-2013, l'adoption d'une procédure de gestion des matières résiduelles domestiques dangereuses, incluant la mise en place d'un îlot de récupération de ces matières, permanent, au bénéfice des employés du BAPE.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Objectif organisationnel 4 – Améliorer le taux de participation aux séances d'audience publique.

Action 6 – Promouvoir le droit des citoyens d'être informés et consultés en faisant connaître le BAPE.	
Indicateurs	Nombre d'activités externes réalisées.
Cibles	Vingt activités externes annuelles et augmentation des efforts de communication ciblant les jeunes d'ici la fin de 2009.
Résultats	En 2012-2013, dix activités externes ont été réalisées par le personnel du BAPE. De plus, sept conférences ont été présentées devant un public universitaire, permettant ainsi à notre organisation de rejoindre la tranche d'âge des 18-35 ans. Le BAPE a également donné 26 séances d'information pour des projets assujettis à la procédure d'évaluation environnementale. De plus, un nouveau dépliant destiné aux jeunes, expliquant le BAPE et son fonctionnement, a été produit et est maintenant disponible.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 25

Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

Objectif organisationnel 5 – Encourager la participation des citoyens aux consultations publiques du BAPE afin de permettre la prise en considération, par les décideurs gouvernementaux, de leurs préoccupations, points de vue, connaissances et expertises à l'égard de leur milieu de vie.

Action 7 – Améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficience des travaux à l'intérieur des mandats du BAPE au regard de la période d'information et de consultation du dossier par le public et des audiences publiques.

Indicateurs	Taux de satisfaction des participants relativement aux services offerts.
Cibles	Maintien d'un taux de satisfaction globale des participants d'au moins 80 %.
Résultats	À chaque séance d'information ou d'audience publique, un questionnaire est distribué à tous les participants dans le but d'évaluer leur taux de satisfaction. Les résultats de l'année 2012-2013 présentent un taux de satisfaction globale de 94 % à l'égard des services offerts.

OBJECTIFS DE L'AGENDA 21 DE LA CULTURE

- 1 – Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise à travers la protection et la mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel, dans toute sa diversité et sur l'ensemble du territoire.
- 18 – Prendre en considération le fait que le patrimoine naturel doit être protégé pour sa valeur culturelle autant que pour sa valeur écologique et économique.
- 19 – Prendre en compte la culture dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de protection de l'environnement, notamment dans les études d'impact des grands projets.
- 20 – Intégrer la dimension culturelle dans les processus d'aménagement et de développement du territoire de manière à améliorer la qualité de vie des populations, renforcer le sentiment d'appartenance et favoriser l'attractivité des milieux.

Objectif organisationnel 6 – Favoriser la prise en compte des aspects culturels par les commissions d'enquête.

Action 8 (nouvelle action) – Améliorer la prise en compte des aspects culturels dans les travaux et les recommandations du BAPE.

Indicateurs	Guide produit et utilisé par les commissions abordant des aspects culturels.
Cibles	Création du guide d'ici la fin de 2013.
Résultats	La rédaction du guide de prise en compte des aspects culturels dans les travaux et les recommandations du BAPE a débuté au cours de l'exercice 2012-2013.

OBJECTIF 5 DE L'AGENDA 21 DE LA CULTURE

Favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens ainsi que l'accès et leur participation à la vie culturelle. Valoriser la pratique amateur et la médiation culturelle. Inclure les citoyennes et citoyens dans les processus d'élaboration des politiques culturelles, à tous les niveaux. Miser sur le loisir culturel comme lieu d'apprentissage et d'appropriation citoyenne.

Objectif organisationnel 7 – Favoriser l'éducation à la participation citoyenne.

Action 9 (nouvelle action) – Créer une trousse pédagogique de simulation d'audience publique du BAPE pour la clientèle des cégeps.	
Indicateurs	Trousse pédagogique créée et nombre de classes de cégep l'utilisant.
Cibles	Création de la trousse au premier trimestre de 2013 et utilisation par cinq classes d'ici 2015.
Résultats	Une étude d'impact fictive ainsi que des guides à l'intention des professeurs et des étudiants ont été rédigés. La trousse de simulation a été testée dans le cadre d'un cours de géographie, au cégep de Thetford, à la session d'hiver 2013.

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

Le BAPE a inscrit en annexe de son *Plan d'action de développement durable 2008-2013* les objectifs gouvernementaux qui n'ont pas été retenus ainsi que les motifs soutenant ces choix. Ce plan est accessible sur le Web à l'adresse suivante :

www.bape.gouv.qc.ca/sections/documentation/Plan_dev_durable_2008-2013_avril_2010.pdf.



ANNEXE I

A – LES MEMBRES DU BAPE

Pierre Renaud, président, jusqu'au 8 octobre 2012
Pierre Baril, président, depuis le 19 novembre 2012
Pierre Fortin, vice-président, jusqu'au 16 novembre 2012
Louis-Gilles Francœur, vice-président, depuis le 19 novembre 2012
Denis Bergeron
Michel Germain
François Lafond
Anne-Marie Parent

B – LES MEMBRES À TEMPS PARTIEL NOMMÉS PAR DÉCRET¹

Pierre André	Marjolaine Castonguay	Jacques Locat
Marie-Josée Auclair	Louis Dériger	Jean-François Longpré
Florian Bernard	Nathalie Drapeau	Jean Paré
Isabelle-Anne Bisson	Marie-Hélène Gauthier	Jean Poitras
Martine Blanc	Corinne Gendron	Nicole Trudeau
Guy Blanchet	Michèle Goyer	Marie-Hélène Vandersmissen
Denis Bourret	John Haemmerli	Christian L. Van Houtte
Jean Brisset des Nos	Donald Labrie	Joseph Zayed
Geneviève Bruneau	Manon Laporte	

1. Les noms des membres à temps partiel ayant contribué à la réalisation des mandats confiés au BAPE en 2012-2013 apparaissent en caractères gras.

A decorative illustration in the top right corner of the page. It features a cluster of green leaves and small flowers in shades of pink, blue, and purple, with some leaves and petals scattered across the light blue background.

ANNEXE II

A – LES MANDATS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU DOSSIER PAR LE PUBLIC

- Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Drummondville (secteur Saint-Nicéphore) par WM Québec inc., du 17 avril au 1^{er} juin 2012.
- Projet d'amélioration de la route 169, du km 9,6 au km 13,3, dans les MRC de La Côte-de-Beaupré et de Charlevoix par le ministère des Transports, du 24 avril au 8 juin 2012.
- Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier par la Ville de Gatineau, du 1^{er} mai au 15 juin 2012.
- Projet d'implantation et d'exploitation de sept réservoirs sur le site du port de Québec – secteur Beauport par IMTT-Québec inc., du 8 mai au 22 juin 2012.
- Projet de parc éolien communautaire Viger-Denonville dans la MRC de Rivière-du-Loup par Parc éolien communautaire Viger-Denonville, S.E.C., du 29 mai au 13 juillet 2012.
- Projet de ligne à 315 kV du parc éolien projeté de Rivière-du-Moulin dans les MRC de Charlevoix et de La Côte-de-Beaupré par Hydro-Québec TransÉnergie, du 5 juin au 20 juillet 2012.
- Projet du poste Lefrançois à 315-25 kV à L'Ange-Gardien par Hydro-Québec TransÉnergie, du 14 août au 28 septembre 2012.
- Projet de parc éolien Le Plateau 2 dans la MRC d'Avignon par Énergie éolienne communautaire Le Plateau S.E.C., du 21 août au 5 octobre 2012.
- Projet de parc éolien La Mitis par EEN CA La Mitis S.E.C. et Énergie renouvelable de La Mitis S.E.C., du 28 août au 12 octobre 2012.
- Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne du Nord à Saint-Joachim par la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim inc., du 6 septembre au 22 octobre 2012.
- Projet de parc éolien à Saint-Damase, dans la MRC de La Matapédia, par Société en commandite Fleur de Lis Éoliennes Saint-Damase, du 11 septembre au 26 octobre 2012.
- Projet de construction d'un poste à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Blainville et à Mirabel par Hydro-Québec TransÉnergie, du 18 septembre au 2 novembre 2012.
- Projet d'élargissement de la chaussée sur le pont Monseigneur-Langlois entre Salaberry-de-Valleyfield et Coteau-du-Lac par le ministère des Transports, du 16 octobre au 30 novembre 2012.
- Projet de turboalternateur de 50 MW à l'usine de cellulose de spécialité Tembec à Témiscaming par Tembec Énergie S.E.C., du 18 octobre au 3 décembre 2012.
- Projet d'aménagement de la phase 2 de la promenade Samuel-De-Champlain entre le quai des Cageux et la rue Domaine-des-Retraités à Québec par le ministère des Transports, du 23 octobre au 7 décembre 2012.
- Projet de parc éolien Des Moulins – Phase 2 dans la MRC d'Avignon par Énergie éolienne Des Moulins S.E.C., du 30 octobre au 14 décembre 2012.
- Projet de parc éolien du Granit à Saint-Robert-Bellarmin par Énergie du Granit inc. et Société en commandite EEN CA Le Granit, du 6 novembre au 21 décembre 2012.
- Projet de parc éolien de Témiscouata à Saint-Honoré-de-Témiscouata par Éoliennes Témiscouata S.E.C., du 13 novembre au 28 décembre 2012.

- Projet d'aménagement du Parc maritime de la Pointe de Rivière-du-Loup par la Corporation du carrefour maritime de Rivière-du-Loup, du 20 novembre 2012 au 4 janvier 2013.
- Projet de parc éolien de Saint-Philémon par Parc éolien Saint-Philémon S.E.C., du 6 décembre 2012 au 21 janvier 2013.
- Projet de restauration, au sud du quai, au port de Gaspé (Sandy Beach) par Transports Canada, du 29 janvier au 15 mars 2013.
- Projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean-Est, du 26 février au 12 avril 2013.
- Projet de protection des berges du fleuve Saint-Laurent entre le parc Notre-Dame-de-la-Garde et le terrain de la Garde côtière canadienne à Québec par la Ville de Québec, du 7 mars au 22 avril 2013.
- Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De-Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec par la Commission de la capitale nationale du Québec, du 21 mars au 6 mai 2013.

B – LES MANDATS D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE

- Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Drummondville (secteur Saint-Nicéphore) par WM Québec inc., du 22 mai au 21 septembre 2012.
- Projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse par l'Administration portuaire du Saguenay et Promotion Saguenay inc., du 22 mai au 21 septembre 2012.
- Projet de parc éolien de la Seigneurie de Beaupré – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré par Boralex inc. et Beaupré Éole S.E.N.C., du 11 juin au 10 octobre 2012.
- Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier par la Ville de Gatineau, du 1^{er} octobre 2012 au 29 janvier 2013.
- Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne du Nord à Saint-Joachim par la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim inc., du 14 janvier au 13 mai 2013.

C – LE MANDAT DE CONSULTATION DU PUBLIC SUR LES PROJETS D'AIRES PROTÉGÉES

- Projets de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, à compter du 27 septembre 2012.



ANNEXE III

A – LES RAPPORTS PUBLIÉS PAR LE BAPE

- 286 Rapport d'enquête et de consultation du public. *Projets de réserves de biodiversité pour huit territoires dans la région administrative de la Côte-Nord*. 29 juin 2012.
- 287 Rapport d'enquête et de consultation du public. *Projets de réserves de biodiversité pour neuf territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean*. 20 novembre 2012.
- 288 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix*. 31 août 2012.
- 289 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan au village historique de Val-Jalbert*. 13 juillet 2012.
- 290 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de parc éolien de la Seigneurie de Beaupré – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré*. 16 novembre 2012.
- 291 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Drummondville (secteur Saint-Nicéphore)*. 15 novembre 2012.
- 292 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse à Saguenay*. 16 novembre 2012.
- 293 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier à Gatineau*. 7 mars 2013.

B – LES AUTRES PUBLICATIONS

Plan d'action 2012-2013 à l'égard des personnes handicapées, avril 2012.

Connais-tu le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement?, septembre 2012.

Rapport annuel de gestion 2011-2012, novembre 2012.

Comment participer?, novembre 2012, mise à jour.

La médiation, novembre 2012, mise à jour.

Plan d'action de développement durable 2008-2013 – Ajouts et clarifications : période 2013-2015, mars 2013.



ANNEXE IV

CODE DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Comportement

1. Le membre sert le public de façon irréprochable, intègre et au meilleur de sa connaissance.
2. Le membre exerce ses fonctions de façon exclusive. Il peut toutefois, avec le consentement du président du Bureau, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
3. Le membre s'abstient de faire tout geste qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité du Bureau et de ses membres.
4. Le membre avise le président du Bureau de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle du Bureau.
5. Le membre fait preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions.
6. Le membre s'abstient d'utiliser indûment son titre ou son statut de membre.
7. Le membre respecte la loi, les règles de procédure et les orientations générales du Bureau.
8. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche d'une commission d'enquête, le membre respecte le principe de la saine gestion des ressources humaine, financière et matérielle.

Indépendance

9. Le membre évite tout conflit d'intérêts.
10. Le membre évite de se placer dans une situation qui pourrait évoluer vers une situation de conflit d'intérêts ou le placer dans une situation de vulnérabilité. En cas de doute, il en avise le président du Bureau.
11. Le membre remet annuellement au président du Bureau une déclaration indiquant la nature de ses intérêts financiers.
12. Avant d'être formellement désigné par le président du Bureau pour faire partie d'une commission d'enquête ou pour agir à titre de médiateur, le membre doit l'informer de toute situation pouvant entacher sa crédibilité.
13. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
14. Le membre ne peut accepter ni cadeau ni marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Il ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
15. Le membre ne doit pas confondre les biens du Bureau avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
16. Le membre doit, dans ses décisions, éviter de se laisser influencer par des perspectives ou offres d'emploi.

17. Le membre traite toute tentative d'ingérence dans son travail comme irrecevable et inadmissible.
18. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service du Bureau.
19. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle obtenue dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, ou utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non accessible au public.

Devoir de réserve

20. Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.
21. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
22. Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de son opinion concernant un projet controversé lié à l'environnement.
23. Le membre s'abstient de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet, ou pouvant faire l'objet dans un avenir prévisible, d'un mandat au Bureau.
24. Le membre ne commente pas les rapports du Bureau.
25. Le membre s'abstient, pendant la durée de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un rapport du Bureau.

Le membre s'abstient, même après l'expiration de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un examen par le Bureau pendant la période où il était membre.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À LA TENUE D'ENQUÊTES, D'AUDIENCES PUBLIQUES ET DE MÉDIATIONS EN ENVIRONNEMENT

26. Le commissaire n'a aucun intérêt particulier dans le dossier qui lui est confié.
27. Le commissaire agit et paraît agir de façon neutre et impartiale.
28. Le commissaire évite toute situation qui ferait en sorte que son indépendance ou son impartialité puisse être mise en doute ; s'il se retrouve inopinément dans une telle situation, il en informe le président de la commission et le président du Bureau.
29. Le commissaire respecte les règles de l'équité procédurale et agit en tout temps de la façon la plus transparente possible.
30. Le commissaire évite toute rencontre privée avec les promoteurs et les requérants, sauf dans les cas prévus aux règles de procédure du Bureau et dans les cas où une commission doit tenir une audition pour décider d'une question de confidentialité.
31. Le commissaire acquiert une connaissance aussi complète que possible du dossier et fait en sorte d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.
32. Le commissaire fait preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants aux enquêtes, aux audiences publiques et aux médiations en environnement.
33. Le commissaire suscite le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou participent aux travaux de la commission.

34. Le commissaire favorise la participation pleine et entière des intéressés.
35. Le commissaire favorise l'accès des citoyens à l'information, les aide à bien comprendre les projets et les incite à exprimer leur opinion sans contrainte.
36. Le commissaire respecte en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission.
37. Le commissaire respecte la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.

APPLICATION AUX MEMBRES À TEMPS PARTIEL

38. Les dispositions du présent code s'appliquent aux membres additionnels à temps partiel du Bureau, à l'exception de l'article 2 ainsi que des articles 11 et 23 ; cependant, le devoir de réserve prévu aux articles 24 et 25 concerne seulement les rapports rédigés par les commissions dont le membre additionnel à temps partiel faisait partie, et les décisions relatives aux projets ayant fait l'objet des travaux de ces commissions.



ANNEXE V

DÉCLARATION DE VALEURS ÉTHIQUES DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Le BAPE privilégie quatre grandes valeurs en regard de la mission qui lui est propre afin que ses actions soient pleinement orientées vers la recherche d'un développement durable et guidées par l'éthique. Ces valeurs sont le respect, l'impartialité, l'équité et la vigilance.

Le respect

Le respect consiste à accorder un second regard sur une problématique donnée afin de ne pas heurter inutilement les personnes ou les parties concernées. Il se traduit par l'attention portée aux autres, en se conduisant envers eux avec honnêteté et courtoisie, et par le souci de s'accorder un temps de réflexion.

L'impartialité

L'impartialité réside dans le devoir et le privilège de pouvoir adopter une position aussi bien qu'une autre. Elle implique la volonté de prendre en considération l'ensemble de l'information disponible et des points de vue exprimés. Elle se traduit par le souci d'entendre et d'accorder la même importance à tous, sans parti pris.

L'équité

L'équité s'entend comme la juste appréciation de ce qui est dû à chacun. Elle permet de faire des choix avec justesse et discernement.

La vigilance

La vigilance se définit comme le souci et l'attention portés à une situation donnée afin d'anticiper ce qui pourrait se passer et de prendre les mesures appropriées pour y répondre dans une perspective de développement durable.

LE BAPE PARTAGE ÉGALEMENT LES VALEURS ÉNONCÉES DANS LA DÉCLARATION DE VALEURS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE.

Le respect

Le personnel du BAPE manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'exercice de ses fonctions. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'exercice de ses fonctions. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

L'impartialité

Le personnel du BAPE fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses fonctions sans considérations partisans.

La compétence

Le personnel du BAPE s'acquitte de ses tâches avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition.

L'intégrité

Le personnel du BAPE se conduit d'une manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'exercice de ses fonctions.

La loyauté

Le personnel du BAPE est conscient qu'il est un représentant de l'administration publique auprès de la population. Il exerce ses fonctions dans le respect de la volonté démocratique exprimée librement par l'ensemble des citoyens.

A decorative illustration in the top right corner of the page. It features a cluster of green leaves and small flowers in shades of pink, blue, and purple, with some leaves and petals scattered downwards and to the left, creating a sense of movement. The background is a light blue gradient.

ANNEXE VI

A – LISTE DES CONFÉRENCES ET DES PRÉSENTATIONS DONNÉES PAR LE PERSONNEL DU BAPE

- *Susciter le succès par les relations avec la communauté d'accueil: une question de communication?*, Montréal, 11 avril 2012, conférence donnée à l'occasion du 1^{er} Forum d'échange sur la facilitation et la médiation environnementale, Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ), Pierre Renaud, président du BAPE.
- Présentation sur le processus d'évaluation environnementale au Québec et le rôle du BAPE, Québec, 1^{er} mai 2012, échange par téléphone avec des étudiants à la maîtrise dans le cours Environmental Management and Sustainability Science, Université d'Aalborg, Danemark, Pierre Renaud, président du BAPE.
- *Le rôle du BAPE dans le processus québécois d'évaluation environnementale et dans le Plan Nord*, Québec, 10 mai 2012, conférence devant les étudiants du programme de maîtrise en biogéosciences de l'environnement de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval, Pierre Renaud, président du BAPE.
- Présentation sur le rôle du BAPE et le développement durable dans le secteur minier, Québec, 25 mai 2012, au secrétaire aux Mines du gouvernement de l'Inde et à leur délégation, Michel Germain, membre, et Diane Paquin, directrice des communications.
- *Le rôle du BAPE dans le processus québécois d'évaluation environnementale et dans le Plan Nord*, Montréal, 29 mai 2012, conférence devant les étudiants du cours Gestion des risques en santé environnementale, Université de Montréal, Pierre Renaud, président du BAPE.
- *L'acceptabilité sociale d'un projet et la consultation préalable*, Montréal, 14 juin 2012, conférence donnée à l'occasion du 17^e Colloque international en évaluation environnementale du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE), Pierre Fortin, vice-président du BAPE.
- *Le rôle du BAPE dans le processus québécois d'évaluation environnementale*, Montréal, 18 juin 2012, 16^e École d'été en évaluation environnementale, Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) et SIFÉE, Pierre Renaud, président du BAPE.
- *Le rôle du BAPE dans le processus québécois d'évaluation environnementale et dans le Plan Nord*, Montréal, 10 septembre 2012, conférence devant les étudiants du cours Droit de l'environnement, Université du Québec à Montréal, Pierre Renaud, président du BAPE.
- *Québec's Environmental Public Hearings and Sustainable Development, Overview and Examples*, 5th Concept Symposium, Valuing the future – Public Investments and Social Return, Losby Gods (Norvège), 21 septembre 2012, symposium international de chercheurs, de représentants gouvernementaux et de consultants, Pierre Renaud, président du BAPE, invité par le ministre des Finances de la Norvège.
- *Le BAPE et la participation du public dans le processus québécois d'évaluation environnementale*, Chicoutimi, 27 septembre 2012, conférence devant les étudiants terminant le diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en éco-conseil, Université du Québec à Chicoutimi, Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable.

- Présentation portant sur le BAPE, Québec, 13 novembre 2012, devant une délégation du Nile Equatorial Lakes Subsidiary Action Program, de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda, René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications, et Diane Paquin, directrice des communications.
- *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, Montréal, 26 mars 2013, conférence devant les étudiants du cours Planning and Environment du Département de géographie, Université Concordia, Anne-Marie Parent, membre du BAPE.

B – AUTRES ACTIVITÉS AUXQUELLES A PARTICIPÉ LE PERSONNEL DU BAPE

- Échange sur le rôle du BAPE dans la participation publique, avec M^{me} Marie-Édith Kapo, représentante du gouvernement de la Côte d'Ivoire, Québec, 9 mai 2012, Pierre Renaud, président du BAPE.
- Présidence du jury de la catégorie Concept graphique des Prix Zénith, prix soulignant l'excellence en communication gouvernementale, Québec, 14 mai 2012, Diane Paquin, directrice des communications.
- Présidence du Comité scientifique du 17^e Colloque international en évaluation environnementale du SIFÉE, Montréal, 12 au 15 juin 2012, Pierre Renaud, président du BAPE.
- Participation, à titre de membre du Comité organisateur, au 17^e Colloque international en évaluation environnementale du SIFÉE, Montréal, 12 au 15 juin 2012, René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications.
- Animation de la session spéciale sur le Nord québécois, *Prise en compte des enjeux environnementaux et socioéconomiques dans les grands projets de développement du Nord québécois*, Montréal, 12 juin 2012, 17^e Colloque international en évaluation environnementale du SIFÉE, Pierre Renaud, président du BAPE.
- Animation de la session de conférences *Étude de cas : évaluations environnementales stratégiques sectorielles*, Montréal, 13 juin 2012, 17^e Colloque international en évaluation environnementale du SIFÉE, Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable.
- Animation de la plénière *Aspects sociaux et participation des acteurs dans la prise de décision*, Montréal, 14 juin 2012, 17^e Colloque international en évaluation environnementale du SIFÉE, Pierre Renaud, président du BAPE.
- Participation, à titre de formateur, à la *Simulation d'une audience publique*, à la 16^e École d'été en évaluation environnementale, IEPF et SIFÉE, Montréal, 18, 21 et 22 juin 2012, René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications.
- Participation, à titre de formatrice en communications, à *Être informé pour participer*, à la 16^e École d'été en évaluation environnementale, IEPF et SIFÉE, Montréal, 18, 21 et 22 juin 2012, Diane Paquin, directrice des communications.
- Participation, à titre de formateur, à une simulation d'audience publique, à la 16^e École d'été en évaluation environnementale, IEPF et SIFÉE, Montréal, 21 et 22 juin 2012, Michel Germain, membre du BAPE.

- Participation, à titre de formateur, à une simulation d'audience publique, retour sur la simulation et l'expérience acquise, à la 16^e École d'été en évaluation environnementale, IEPF et SIFÉE, Montréal, 22 juin 2012, Pierre Renaud, président du BAPE.
- Entrevue sur l'*Étude comparative des pratiques liées à l'acceptabilité sociale des projets*, avec M^{me} Frédérique Sauro Cinq-Mars, stagiaire à la maîtrise en gestion de l'environnement de l'Université de Sherbrooke, dans le cadre du cours Projet intégrateur en environnement, Québec, 11 mars 2012, Michel Germain, membre du BAPE, Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable, et Diane Paquin, directrice des communications.
- Rencontre sur le partage d'expertise du BAPE en matière de logistique pour les audiences publiques, Québec, 19 mars 2013, avec des représentants du ministère des Ressources naturelles, Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice, et Diane Paquin, directrice des communications.



ANNEXE VII

LES LOIS, RÈGLEMENTS ET CODE ENCADRANT L'EXERCICE DES MANDATS CONFISÉS AU BAPE

- *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2)
- *Loi sur le développement durable* (L.R.Q., c. D-8.1.1)
- *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* (c. Q-2, r. 23)
- *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques* (c. Q-2, r. 45)
- *Règles de procédure relatives au déroulement de l'enquête avec médiation en environnement*
- *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q., c. C-61.01)
- *Règles de procédure régissant la consultation du public sur les projets d'aires protégées* (c. C-61.01, r. 1)
- *Loi sur les commissions d'enquête* (L.R.Q., c. C-37)
- *Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*

**Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement**

Québec



Imprimé sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation,
certifié choix environnemental, procédé sans chlore
et fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz